

# LE DEVOIR



LES ARTS

IDÉES

L'impitoyable Flaubert  
de Robert Lalonde

La nouvelle chronique  
de Denise Bombardier

Page C 1

Page A 11

Vol. XCII N° 4

LES SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 JANVIER 2001

1.95\$ + TAXES = 2.25\$

## Chevrette ravive l'idée d'une « sortie de secours »

Parizeau souhaite plutôt que le prochain chef relance la machine de la souveraineté

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

La démission de Lucien Bouchard a déjà provoqué la réouverture d'un débat, au sein du Parti québécois, sur la stratégie référendaire. Les uns, dont Jacques Parizeau, souhaitent que la course au leadership soit l'occasion de remettre la souveraineté sur ses rails. Les autres, dont le ministre Guy Chevrette, voudraient que celle-ci permette plutôt aux militants péquistes de remettre en question les stratégies actuelles et d'envisager, du moins à court terme, d'autres options que la souveraineté proprement dite.

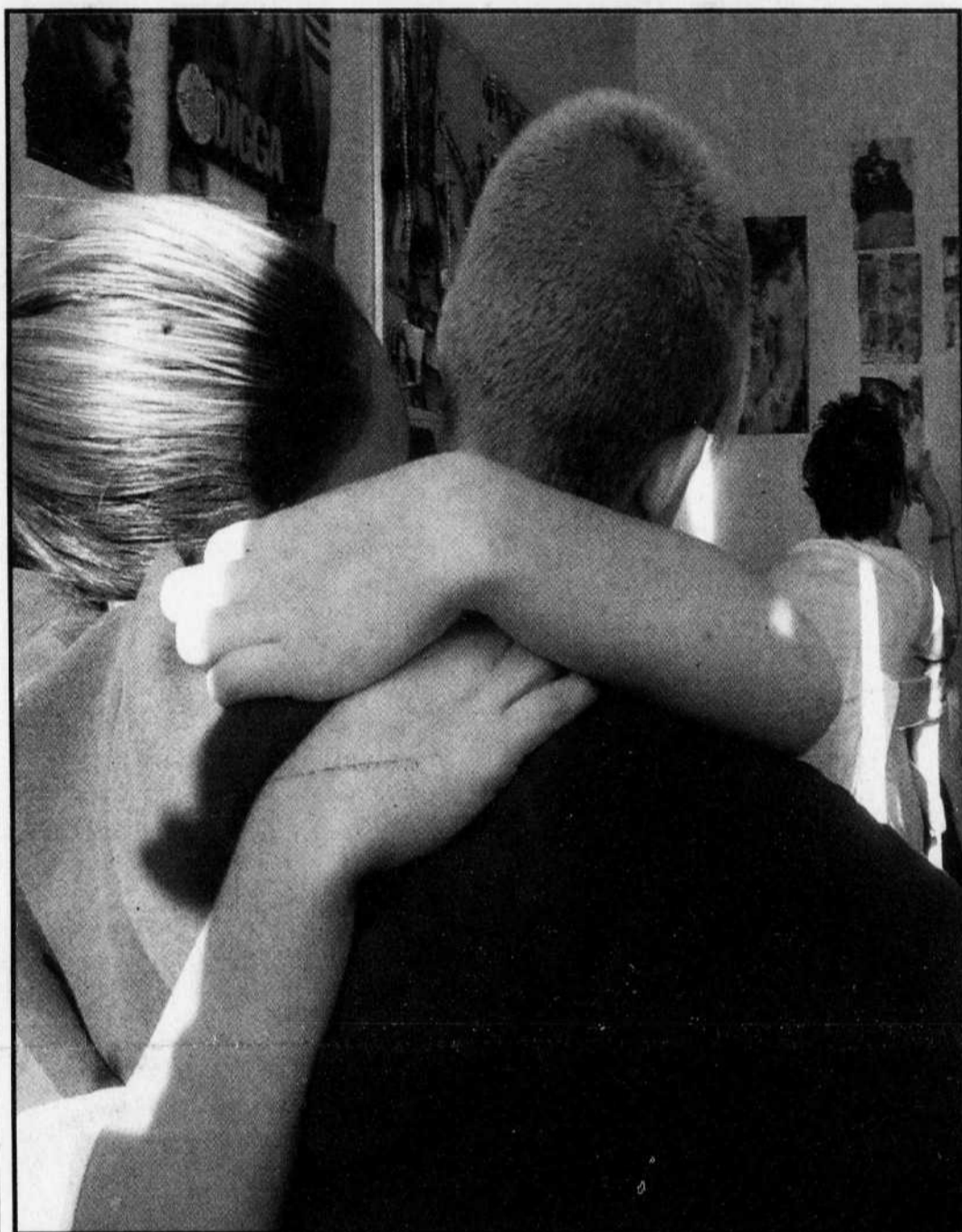
Par exemple, M. Chevrette suggère d'examiner la possibilité que le Québec cherche à récupérer des pouvoirs d'Ottawa un après l'autre, un peu comme le suggérait Jean-François Lisée avec *Sortie de secours*, l'hiver dernier. À l'occasion d'une entrevue à CKAC, hier, M. Parizeau a souhaité que le prochain chef péquiste relance la machine en faveur de la souveraineté. À cet égard, il est appuyé par les principaux dirigeants des associations péquistes de Montréal.

Mais ceux-ci ne feront pas l'unanimité. En entrevue à l'émission *Le Point*, de Radio-Canada, jeudi soir, l'ancien ministre Claude Charron a soutenu que le problème des souverainistes n'en est pas un de stratégie de vente. Selon lui, c'est le produit qui ne correspond pas à l'humeur actuelle des Québécois.

«Je trouve navrant, a ajouté l'animateur de télévision, de voir comment on va tout de suite reprendre le

VOIR PAGE A 12: PQ

## Les enfants des centres jeunesse



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Quand il faut sortir un enfant [de son foyer], c'est la chose la plus déchirante. L'enfant a souvent beaucoup de peine. Je prends l'exemple d'un enfant battu par un parent. Ce n'est pas parce qu'il n'aime pas le geste qu'il n'aime pas cette personne», selon une responsable d'un centre jeunesse.

## Les universités rapatrient des cerveaux exilés

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

Grâce à un programme fédéral de chaires de recherche, qui vise à freiner l'exode des cerveaux, l'université McGill a recruté l'ensemble de ses chercheurs aux États-Unis ou ailleurs à l'étranger, raflant au passage le record de l'université canadienne ayant courtoisé le plus hors du Canada.

D'autres universités québécoises, telles Laval et l'Université de Montréal, voient aussi en ce programme l'occasion rêvée de présenter un pont d'or à d'excellents chercheurs ayant quitté leur établissement, la province ou le pays pour des offres — souvent américaines — beaucoup plus intéressantes.

Des 195 chaires de recherche que le premier ministre Jean Chrétien a octroyées peu avant Noël, l'université McGill en a obtenu sept, pour lesquelles elle a présenté sept candidats venus d'ailleurs.

À l'heure où la dure concurrence que se livrent les universités sur l'échiquier international bloque souvent le recrutement des meilleurs candidats, McGill a recruté à elle seule sept des quatorze chercheurs étrangers que le programme entier compte, et ce grâce aux conditions financières avantageuses que lui permet le Programme de chaires de recherche du Canada.

Avec cette initiative, lancée lors du dernier budget, le gouvernement fédéral s'engageait à octroyer 900 millions en cinq ans, attribuant au total 2000 chaires aux universités canadiennes et leur promettant de surcroît la récurrence de ces sommes.

«Le programme de chaires a été pour nous un outil de recrutement externe remarquable, très utile, qui nous a permis de convaincre des candidats de venir travailler pour nous», explique Luc Vinet, vice-principal à l'enseignement à McGill. Pour cette première tranche d'attribution des chaires 2000-01, l'établissement a présenté sept candidats, trois d'entre eux étant des Canadiens partis travailler aux États-Unis, gonflant au passage les statistiques de l'exode des

VOIR PAGE A 12: CERVEAUX

## La banlieue en campagne

Après des mois de lutte féroce contre le projet «une île, une ville» mais quelques jours seulement après que le maire de Montréal, Pierre Bourque, eut confirmé sa candidature à la future mairie, les maires des villes de banlieue ont annoncé hier leur intention de se lancer à leur tour à la conquête de la nouvelle ville avec la création d'un nouveau parti politique municipal. Si le nouveau parti, pour le moment, n'a ni nom, ni candidat à la mairie, ni programme électoral, cela ne devrait toutefois pas tarder. Un groupe de travail a en effet été formé pour discuter de ces questions dès la semaine prochaine. Par ailleurs, La ministre Harel a finalement dévoilé hier la composition du comité de transition qui sera chargé de mettre en place la nouvelle ville de Montréal d'ici le début de l'année prochaine. Ce comité s'est fixé d'entrée de jeu les objectifs ambitieux d'améliorer la qualité des services municipaux, d'augmenter le degré de satisfaction des citoyens ainsi que de rétablir la paix et un esprit de coopération dans l'île.

■ À lire en page A 7

## Chronologie d'une décision ... ou les trois dernières semaines de Lucien Bouchard

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Tout au long des vacances des Fêtes, le premier ministre Lucien Bouchard a mûri la décision qui devait mener à l'annonce de son départ, jeudi. Cette réflexion, il l'a menée seul avec son épouse, sans consulter les ténors de son gouvernement. Et c'est son directeur de cabinet, Hubert Thibault, qui a été informé en premier au sujet de l'aboutissement radical de cette réflexion.

C'est ce qu'on rappelle dans l'entourage de M. Bouchard tout en soulignant qu'à la fin de la session, il avait confié qu'il ressentait une certaine lassitude. Il n'avait pas caché à ses proches collaborateurs ainsi qu'à certains de ses ministres, notamment le vice-premier ministre Bernard Landry et le ministre des Ressources naturelles et leader parlementaire Jacques Brassard, que le résultat des élections fédé-

VOIR PAGE A 12: CHRONOLOGIE

■ Autres informations en pages A 2, A 3, A 4, A 10 et A 11

### INDEX

|               |                     |                     |
|---------------|---------------------|---------------------|
| 78313 00069 6 | Annances..... B 9   | Idées..... A 11     |
|               | Avis publics... B 8 | Monde..... B 10     |
|               | Bourse..... B 7     | Mots croisés... B 8 |
|               | Carrières..... B 4  | Météo..... B 12     |
|               | Économie..... B 1   | Plaisirs..... B 12  |
|               | Éditorial..... A 10 | Politique..... A 8  |
|               | Fonds..... B 5      | Sports..... B 11    |

## Radiographie d'un organisme décrié

Le dépôt du rapport Bartkowiak a provoqué une commotion à la direction des Centres jeunesse de Montréal. Rendue publique au début du mois de décembre, cette enquête ministérielle concluait que le commandement du vaisseau amiral provincial pour aider les jeunes en difficulté était déficient. Afin de connaître mieux les rouages de cet épineux réseau de services, *Le Devoir* est allé sur le terrain. Radiographie d'un organisme décrié mais méconnu.

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Premier de deux textes

Il faut voir l'organigramme des Centres jeunesse de Montréal (CJM) pour comprendre sa complexité: 87 points de service, 3000 employés, 21 syndicats et, surtout, 7977 jeunes sous sa charge.

Trois heures du matin: engueulade entre deux conjoints. Pif! Paf! La mère se retrouve à l'hôpital, le père est arrêté par les policiers. Que fait-on avec l'enfant? Une équipe d'urgence des CJM ira le chercher et l'emmènera dans un lieu sûr.

Des cas comme celui-ci n'ont rien d'inhabituel pour la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) de Montréal, qui est le point d'entrée des enfants sous la responsabilité des CJM. La DPJ joue le rôle de chef d'orchestre du système. En effet, c'est le personnel de cet organisme qui reçoit les signalements, qui évalue les cas et qui décide quelles mesures seront prises pour corriger la situation, et qui assure la révision des dossiers. Ultimement, la DPJ est responsable personnellement de chacun des enfants sous sa protection.

Ce n'est qu'une fois traités que les dossiers naviguent vers la direction des services à la jeunesse et ses sept divisions territoriales pour l'île de Montréal. De là, les jeunes seront desservis directement. «C'est une organisation complexe et un travail complexe», convient la DPJ adjointe, Denise Lalonde.

Complexe et nécessaire, faudrait-il ajouter, puisque le flot des signalements est constant. Le téléphone ne déroule pas: abandon, négligence, violence, sévices corporels, agressions sexuelles, troubles de comportement... Au total, environ 6800 signalements par année, soit entre 150 et 160 par semaine.

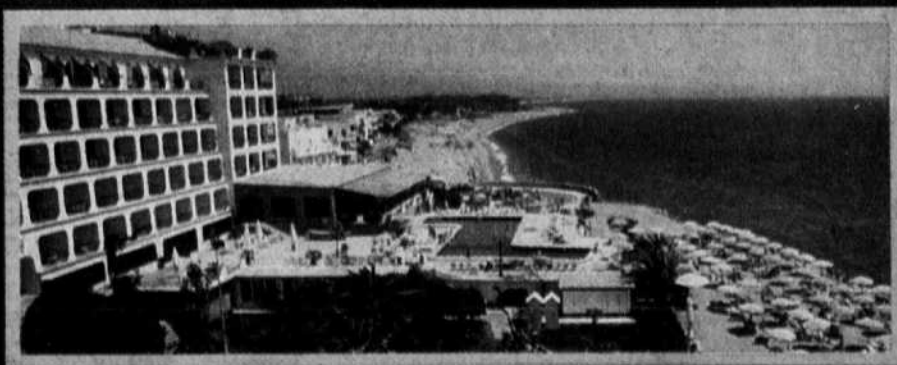
«Depuis un an, c'est la folie furieuse: le volume d'appels augmente constamment», signale Serge Descôteaux, chef du service de réception et de traitement des signalements. «Montréal est de plus en plus pauvre et il y a beaucoup de familles monoparentales.» Environ 50 % des signalements sont retenus pour évaluation et ce service fonctionne jour et nuit. «C'est notre salle d'urgence»,

VOIR PAGE A 12: RADIOGRAPHIE

Les Centres jeunesse de Montréal comptent 87 points de service, 3000 employés, 21 syndicats et 7977 jeunes sous leur charge

Participez au CONCOURS

# Les charmes de la Sicile



Tous les détails ce mardi dans  
LE DEVOIR

En collaboration avec  
SOLBEC sabena  
TOURS INC.

# LA DÉMISSION DE LUCIEN BOUCHARD



Manon  
Cornellier

## L'heure de vérité

Les larmes coulaient encore sur les joues des députés et ministres péquistes à Québec quand, au bout du fil, un bloquiste confiait qu'il y avait peut-être du bon, pour le mouvement souverainiste, dans le départ de Lucien Bouchard.

Malgré sa tristesse, il parlait d'une «mauvaise passe nécessaire» pour provoquer «un brassage d'idées salutaire pour le Parti québécois et le mouvement souverainiste».

Lucien Bouchard a, dans sa déclaration de jeudi, indiqué qu'il souhaitait en quelque sorte avoir cet effet. «Le gouvernement a encore deux ou trois ans de mandat, je me résous à ouvrir aux membres du Parti québécois la possibilité de se donner un chef qui saura mieux que moi raffermir le militantisme, intensifier le sens identitaire du peuple québécois et faire avancer la cause de la souveraineté, le seul projet qui puisse offrir une voie d'avenir aux Québécois. Cela doit passer par la revitalisation du projet souverainiste, qui ne peut se faire autrement qu'en droite ligne avec l'héritage de René Lévesque, c'est-à-dire dans un esprit de respect démocratique, de générosité et d'ouverture à toutes et à tous, sans égard à leurs origines ethnique et culturelle.»

L'ambiguïté a persisté trop longtemps entre les différentes visions défendues au sein du parti

La bataille entre les différents courants s'annonce vigoureuse, surtout à l'ombre de l'affaire Michaud. Le fait qu'elle se fera à travers le choix d'un nouveau chef a plusieurs avantages. Cela permettra de mesurer la force réelle des courants plus radicaux du PQ, que ce soit ceux qui veulent appuyer sur l'accélérateur peu importe la conjoncture ou ceux qui s'en tiennent encore à un nationalisme canadien-français étroit. Ensuite, la conclusion de l'examen de conscience sera plus claire et significative car ce sera la décision majoritaire de tous les membres.

Lucien Bouchard ne profitait pas du même appui incontesté, ayant été parachuté à la tête du parti. Il inspirait confiance aux Québécois car ils savaient qu'il voulait d'abord refléter leur volonté avant celle d'une faction bruyante de son parti. Cette dernière, quant à elle, se méfiait de lui.

Il sera difficile de le remplacer mais son départ oblige les souverainistes à cesser de compter seulement sur un sauveur pour atteindre leur but et à miser davantage sur le projet lui-même en le rendant plus rassembleur et mobilisateur. La commande est grosse. C'est évident. Les Québécois ont dit non à la souveraineté à deux reprises et les fédéralistes ont récolté la pluralité des votes lors des deux dernières élections, les provinciales de 1998 et les fédérales de novembre dernier.

Le départ de Lucien Bouchard force les souverainistes à miser davantage sur le projet au cœur de leur action

Une forme de reconstruction, qui prendra évidemment du temps, s'impose si le PQ veut assurer son avenir et obtenir l'appui de la population québécoise qui le boude encore. Mais il faut que le débat de fond ait vraiment lieu. Le Bloc peut, à cet égard, y contribuer en partageant le début de réflexion qu'il a entrepris depuis deux ans sur la citoyenneté et la modernisation de l'option dans le cadre de la mondialisation. Sur ce dernier sujet, il faut noter la contribution de Jacques Parizeau. Mais c'est au PQ que l'abcès doit être crevé.

C'est là que les choses traînent et que s'affrontent différentes factions, tant au sujet de la stratégie du mouvement qu'en ce qui a trait à l'idéologie. La course au leadership permettra de mesurer le poids véritable des différents groupes. Il est difficile de croire que les plus radicaux composent la majorité et puissent imposer du même coup leur candidat, mais si tel était le cas, le mouvement souverainiste en entier en souffrirait. «Il restera toujours des gens pour ressasser la Conquête et les travers du fédéral mais ce discours défensif ne nous mènera pas à la souveraineté. Et c'est l'opinion de plus en plus de souverainistes», constate un haut gradé bloquiste. Résister à la modernisation de l'option soulèverait des doutes profonds sur la pertinence même du PQ, craignent quelques-uns.

La conclusion de ce débat affectera directement le Bloc car ce dernier a amorcé le dépeussierage de son projet il y a deux ans. La direction actuelle, comme les délégués au dernier congrès du parti, ont mis en avant un nationalisme ouvert, basé sur une vision civique de la citoyenneté. Il s'agit d'un courant qu'incarnerait Lucien Bouchard et que beaucoup de jeunes présents au congrès de fondation du Bloc, en 1991, défendaient déjà avec vigueur.

S'il fallait que le Parti québécois refuse de s'engager dans cette voie, la cohabitation entre les deux partis pourrait se révéler difficile et transformer l'aile fédérale du mouvement souverainiste en refuge pour quelques modérés. Ce serait pour eux une piètre solution puisque le Bloc, bien que doté d'une voix, n'a aucun levier pour mener le projet d'indépendance à terme. Il n'a qu'un rôle de soutien complètement tributaire de la réussite électorale du PQ.

Les enjeux sont fondamentaux pour les deux partis. Comme dans tout mouvement, les souverainistes plus orthodoxes, portés par leurs convictions profondes, ont toujours fait preuve d'un engagement vigoureux, ce qui est légitime. Leur ardeur ne fera pas non plus défaut cette fois-ci. Il revient maintenant à ceux qui croient à une autre approche de se faire entendre avec plus de force qu'au cours des dernières semaines, voire des dernières années. Sinon, ce n'est pas seulement un leader qu'ils auront perdu mais un véhicule capable de les rapprocher de leur objectif.

L'AVENIR

## Le sauveur parti, le PQ peut revenir sur terre

L'occasion rêvée de dépeussier le parti

FRANÇOIS CARDINAL  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Bien qu'ils divergent sur la portée de la démission du premier ministre Lucien Bouchard, les experts s'entendent pour dire qu'une course à la direction serait bénéfique pour le Parti québécois. L'un d'eux estime même que le départ de M. Bouchard est la meilleure chose qui aurait pu arriver au Parti québécois dans le contexte actuel.

Guy Lachapelle et Réjean Pelletier, professeurs, respectivement, aux départements de science politique de l'université Concordia et de l'Université Laval, ainsi que Christian Dufour, politologue à l'École nationale d'administration publique (ENAP), soutiennent que le Parti québécois ne peut pas se payer le luxe de couronner un candidat sans qu'il y ait eu de véritable course au leadership. Débats d'idées, porte ouverte sur un élargissement de la base militante, explication de la démarche souverainiste, les raisons de cet optimisme sont multiples mais convergent toutes vers un même point: le dépeussierage du parti.

«Ce n'est pas une remise en cause de l'idéologie du parti mais plutôt l'occasion de faire un bilan post-référendaire des cinq dernières années», fait remarquer Guy Lachapelle. Il estime d'ailleurs que cet exercice deviendrait le thème principal d'une course à la direction. «C'est aussi l'occasion d'un renouveau puisque c'est le temps d'émettre des cartes, d'aller chercher des militants, de ramener au parti des gens qui peuvent être moroses depuis la défaite référendaire.»

Même son de cloche du côté de M. Pelletier, qui souligne qu'un tel processus, en plus de permettre «un débat d'idées et une revitalisation du parti, du moins momentanément», lui donne une visibilité médiatique. Moins optimiste que son collègue de l'université Concordia, M. Pelletier fait tout de même remarquer qu'une course au leadership se fait rarement dans un moment de grâce pour un parti puisqu'elle suit la démission d'un chef.

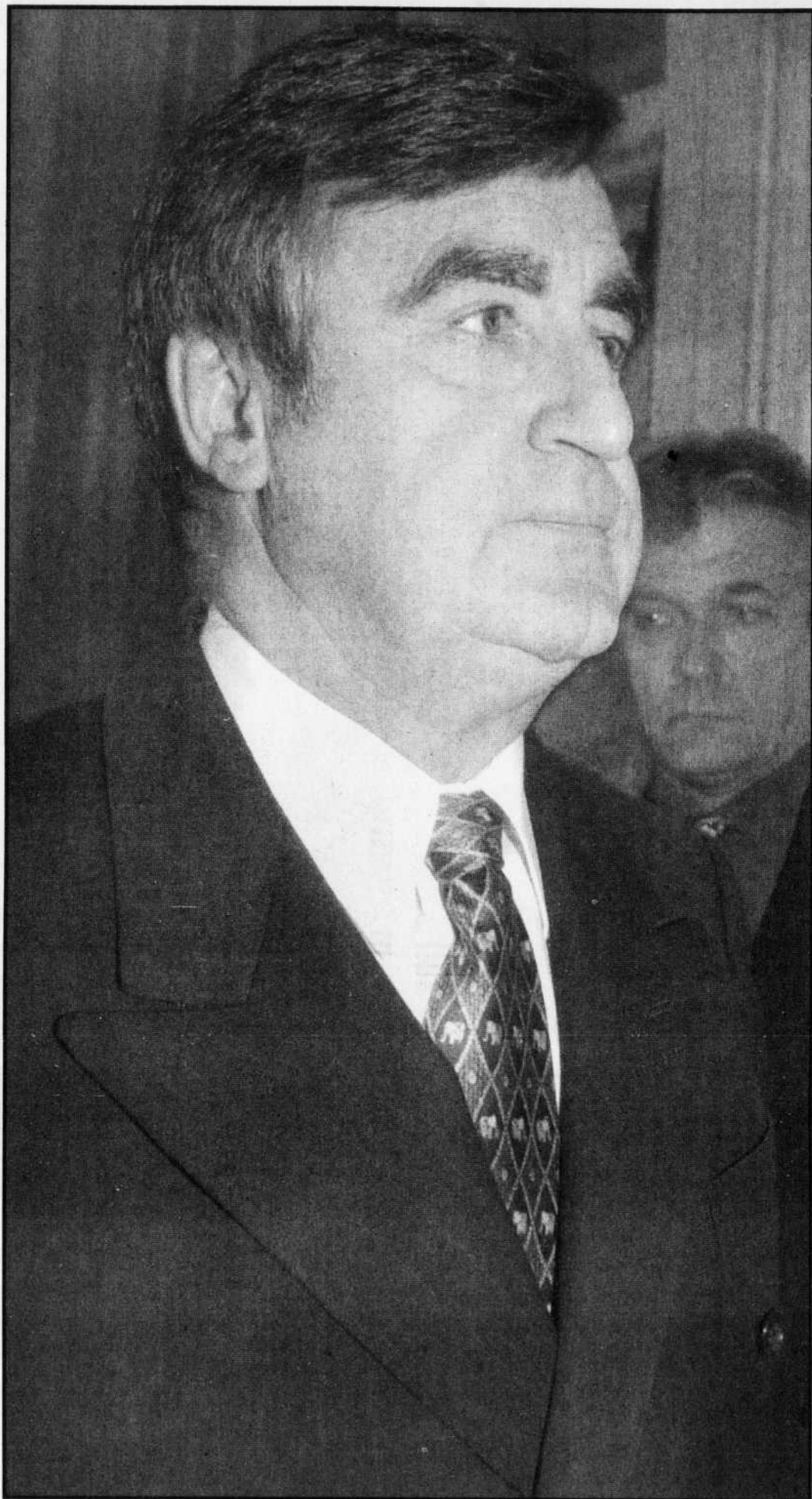
Dans le cas qui nous occupe, le politologue montre notamment du doigt le plafonnement des appuis à la cause souverainiste et l'affaire Michaud, qui n'a pas encore trouvé de dénouement. Ainsi, le PQ pourrait bénéficier d'une course sans que cela ne se traduise en appuis électoraux à moyen terme. «On se rappellera ce qui est arrivé à Kim Campbell, John Turner, Daniel Johnson et Pierre Marc Johnson.» Il ajoute que trois victoires électorales successives sur la scène provinciale constituent un exploit peu commun.

Pour sa part, Christian Dufour fait remarquer que le départ de M. Bouchard, tout en mettant la table pour une course à sa succession, donne l'occasion au PQ de «sortir de la dynamique du sauveur». «Quand la poussière va retomber, on va se rendre compte qu'il n'y a en pas, de sauveur. [...] Bouchard le sauveur, ça n'a abouti à rien. Il n'a pas fait la souveraineté et n'a pas renouvelé l'option. Ça donné quoi?»

M. Dufour reconnaît donc qu'advenant la mise en candidature de plus d'une personne, le PQ pourrait sortir revigoré des prochains mois. «Ça peut mener le parti à être plus réaliste parce que, dans le phénomène Bouchard, il y avait un aspect attirant, fascinant, qui poussait le parti à être un peu trop dans le rêve.»

Très dur à l'endroit du premier ministre, M. Dufour ajoute que sa faiblesse était précisément l'envers de sa force. «C'est un gars pour qui c'est trop important de se faire aimer et de se faire plébisciter. Ce n'est pas tout de se faire aimer en politique. Hier [jeudi], lors de son discours, il a été irresponsable. J'aurais préféré qu'il soit plus franc avec les Québécois en disant: il faut renouveler telle chose ou changer telle chose.»

Le politologue de l'ENAP «ne pardonne pas à Lucien Bouchard d'avoir dit, pour se faire aimer de ses troupes et les consoler, que la souveraineté était la seule voie d'avenir du Québec. Ainsi, il les emprisonne encore un peu plus dans le rêve». Mais il croit néanmoins qu'une course au leadership peut être l'occasion «de renouveler les choses». «Il peut aussi y avoir une réaction de solidarité au sein du parti.»



Lucien Bouchard a peut-être rendu service à son parti en démissionnant.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

BLOC QUÉBÉCOIS

## Un chapitre est fermé

JULES RICHER  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Il aura fallu moins de 24 heures aux députés bloquistes après l'annonce de la démission-surprise de Lucien Bouchard pour tourner la page sur le leader souverainiste.

Le mouvement souverainiste et le Bloc québécois survivront à ce départ et le Parti québécois saura se trouver un nouveau chef pour poursuivre la lutte: tel est la conclusion à laquelle en arrivent les députés de la formation.

«Le messianisme politique, je n'y crois pas», a commenté hier matin le député bloquiste Richard Marceau lors d'une entrevue.

«Le Bloc a survécu après Lucien Bouchard et le PQ va survivre, a-t-il poursuivi. La souveraineté n'est pas l'affaire d'un seul homme.»

M. Marceau considère Lucien Bouchard comme le «Mario Lemieux du mouvement souverainiste». Il fut un grand atout pour la cause, mais à un certain moment, il lui a fallu «passer la puck», a dit le député.

Selon le leader parlementaire bloquiste Michel Gauthier, le geste de M. Bouchard n'aura pas de conséquence sur l'avenir du parti. «Cela n'aura aucune influence. Je ne vois pas comment cela pourrait jouer sur l'avenir du Bloc», a-t-il expliqué. Le Bloc et le PQ ont très peu de liens, fait-il valoir.

M. Gauthier reconnaît que ses députés ont quand même été ébranlés par l'annonce de la nouvelle mais que cela va passer, comme tout finit par passer en politique. «Le choc, il est là. Il va passer. Il va arriver d'autres événements politiques et notre attention — c'est un peu ingrat, je l'avoue — sera captée par autre chose.»

A son avis, un nouveau chef saura se manifester. «Chaque époque fournit son lot de leaders de qualité», a dit M. Gauthier, qui avait succédé à Lucien Bouchard à la tête du Bloc après son départ pour Québec.

Député péquiste dans les années 80, M. Gauthier se rappelle le moment où René Lévesque avait remis sa démission. La commotion fut grande, mais qui aurait alors pu dire que Lucien Bouchard se manifesterait quelques années plus tard et viendrait donner un nouveau souffle à l'option?, explique-t-il.

Yves Rocheleau, qui représente la circonscription



Francine Lalonde



Michel Gauthier

de Trois-Rivières, est l'un des deux députés bloquistes, avec Serge Cardin, de Sherbrooke, qui ont signé une annonce publicitaire dans *Le Devoir*, cette semaine, en appui à Yves Michaud. Il ne regrette pas d'avoir pris parti contre M. Bouchard. «C'est sûr que nous vivons des moments tristes, mais il y a une question de principe. L'Assemblée nationale n'avait pas à se prononcer sur la question», a-t-il affirmé.

«Il faut qu'on discute de certaines choses au Québec. Ce n'est pas avec la loi du silence qu'on va avancer», a-t-il ajouté. Selon lui, la porte est maintenant ouverte pour «un grand rassemblement des Québécois [...], au tour d'un nouveau chef qui va nous mener dans le dernier droit» vers la souveraineté.

De son côté, Francine Lalonde estime que le Bloc ne doit pas dévier de sa route. «On a eu un mandat clair aux dernières élections et on va l'exercer», a souligné la députée.

Ce qu'elle craint davantage, c'est l'attitude du gouvernement fédéral. Elle se demande si Ottawa ne profitera pas de l'occasion pour devenir encore plus arrogant face aux demandes du Québec.

Elle retient le message que M. Bouchard a livré sur la souveraineté dans son discours de jeudi. Elle y a vu un encouragement à continuer la lutte. «Il me semble que cela ne peut pas entraîner de défections [au sein du Bloc]. Au contraire, cela va raffermir le sentiment souverainiste.»

# • LA DÉMISSION DE LUCIEN BOUCHARD •

LA SUCCESSION

## Legault serait un adversaire plus inquiétant

Le jeune ministre constituerait un facteur inconnu, explique Jean-Claude Rivest

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le sénateur et ex-conseiller de Robert Bourassa Jean-Claude Rivest estime que c'est François Legault qui, s'il est élu chef du Parti québécois, donnerait le plus de fil à retordre à Jean Charest lors des prochaines élections au Québec.

«Celui qui m'inquiéterait le plus comme membre du Parti libéral, ce serait Legault, parce qu'il y aurait un facteur inconnu», a dit Jean-Claude Rivest au *Devoir*.

Ce «caractère imprévisible» de la performance de l'actuel ministre d'État à l'Éducation trancherait avec celui, particulièrement prévisible pour le chef libéral Jean Charest, des deux autres candidats probables: la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, et le vice-premier ministre Bernard Landry. «Avec Bernard, avec Pauline, je pense que Charest saurait à quoi s'attendre» et comment se comporter durant une campagne électorale, a souligné M. Rivest. Surtout, une lutte opposant Jean Charest, âgé de 42 ans, et François Legault, âgé de 43 ans, donnerait lieu à un changement de génération des deux côtés de la barrière partisane.

«Avec le départ de Bouchard, c'est une génération qui se termine, la génération des Lévesque, Parizeau, Bourassa, les baby-boomers de la Révolution tranquille», a indiqué l'ex-stratège libéral. «Landry est peut-être le seul survivant.»

Pourtant, s'il faut en croire un sondage effectué jeudi entre 15h et 21h par Léger Marketing, publié dans *Le Journal de Montréal* et *The Globe and Mail*, Bernard Landry détient une longueur d'avance sur tous les autres candidats. Il coifferait même Jean Charest au poteau s'il y avait des élections. Le vice-premier ministre recueille la faveur de 31,3 % des répondants, Pauline Marois, 15 %, Gilles Duceppe, 12,6 %, François Legault, 8,8 %, et Jacques Parizeau, 8,7 %. Seul Bernard Landry pourrait, selon ce sondage, faire gagner le PQ aux élections avec 38,5 % des voix contre 37,1 % pour les libéraux de Jean Charest. Le sondage a été réalisé auprès de 501 personnes et comporte une marge d'erreur de 4 %, 19 fois sur 20.

Mais de l'avis de M. Rivest, le départ de Lucien Bouchard, d'une manière générale, favorise Jean Charest et ses troupes. Après tout, c'est M. Bouchard qui

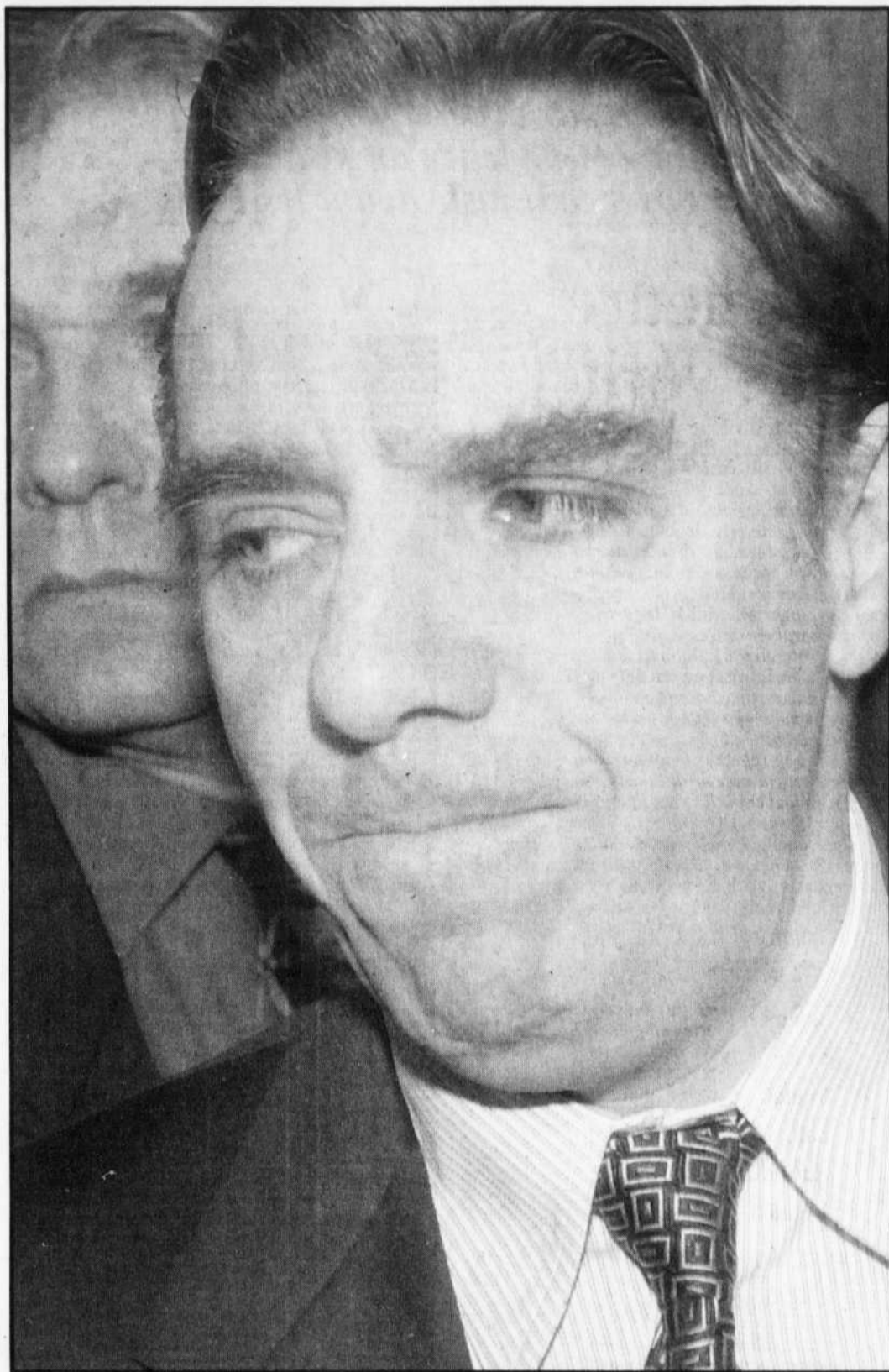
a battu M. Charest aux dernières élections, juge-t-il. «Quel que soit le mérite du successeur de M. Bouchard, il ne sera pas à sa hauteur. Le danger qui guette le PQ, c'est que le successeur de M. Bouchard soit une Kim Campbell, un John Turner, un Daniel Johnson ou un Pierre Marc [Johnson], a-t-il prédit. Ceux-ci ont succédé à des leaders, souvent charismatiques de surcroît, qui avaient dominé leur parti, ce qui rend la succession problématique. Les électeurs ont du mal à faire la transition de l'ancien au nouveau chef; ils jugent que ce dernier n'a pas le coffre d'un premier ministre, a fait observer M. Rivest.

Certes, l'avantage dont pourraient jouir les libéraux est théorique: le gouvernement Chrétien pourrait se montrer arrogant avec le Québec, ce qui nuirait aux chances de M. Charest. En outre, fait-il remarquer, 40 % des Québécois restent souverainistes. «Ces gens-là ne sont pas devenus fédéralistes», dit-il. Mais il n'en demeure pas moins que le PQ «a une grosse commande sur les bras». De plus, Lucien Bouchard, dans la déclaration qu'il a faite en annonçant son départ, a donné des munitions aux stratèges libéraux. «Il a dit que le projet du PQ ne marche pas», a rappelé M. Rivest. «Dans la critique que le Parti libéral fait du PQ, le texte de Bouchard, c'est du bonbon. Ils vont l'utiliser.»



Jean-Claude Rivest

ARCHIVES LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre de l'Éducation, François Legault, constituerait un adversaire plus coriace pour le chef libéral Jean Charest que avec Bernard Landry ou Pauline Marois.

RELATIONS OTTAWA-QUÉBEC

## Chrétien pourrait être plus conciliant

Le premier ministre a intérêt à solidifier ses appuis

Ottawa — Le départ du premier ministre Lucien Bouchard modifiera le paysage politique au Québec et Jean Chrétien pourrait être tenté d'adoucir ses rapports avec cette province.

Roger Gibbons, de l'Université de Calgary, croit que M. Chrétien sera tenté de montrer une certaine ouverture envers le Québec. Selon lui, le premier ministre a tout intérêt à solidifier les appuis qu'il a recueillis au Québec lors du scrutin de novembre. Les dossiers de l'Ouest pourraient de nouveau être relégués au second plan, craint-il, car le «potentiel de croissance» électoral est au Québec et non dans les provinces de l'Ouest.

S'il ne faut pas rêver à l'ouverture du dossier constitutionnel, M. Gibbons croit que M. Chrétien serait disposé à offrir des mesures concrètes aux Québécois. Il offre l'exemple du prêt à Bombardier. Par contre, il prévoit qu'Ottawa continuera à envahir des compétences provinciales, notamment dans le domaine social.

De plus, si le successeur de M. Bouchard se montre plus «agressif» à l'endroit d'Ottawa, de nombreuses querelles sont à prévoir, conclut M. Gibbons. Il rappelle

que M. Bouchard avait joué un «rôle positif» pour faire aboutir l'entente fédérale-provinciale de septembre sur la santé.

À Ottawa, la chef néo-démocrate, Alexa McDonough, avance pour sa part que M. Chrétien a une occasion rêvée de rebâtir les relations fé-

dérales-provinciales et de se montrer «sensible» aux préoccupations de Québec. Elle entretient toutefois peu d'espoir que cela se réalise.

Nelson-Martin Dawson  
**L'Atelier Delisle**  
L'Amérique du nord sur la table à dessin

Guillaume Delisle, l'un des plus talentueux géographes de cabinet parisiens du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, a dessiné les cartes les plus précises de l'Amérique du Nord. Il fut le premier à utiliser les récentes découvertes scientifiques. L'étude du fonctionnement de l'atelier Delisle ouvre une fenêtre sur l'histoire de la découverte du Nouveau Monde.

**SEPTENTRION**  
www.septentrion.qc.ca

**CALENDRIER**

**Guérin, ÉDITEUR Itée**

**Calendrier GÉANT Guérin 2001**

Connu de millions de téléspectateurs.

PARU - 9,95 \$

En vente dans toutes les librairies

Suivez la tradition...

# RECYCLEZ

votre arbre de Noël

Les mercredis 10 et 17 janvier, déposez votre arbre de Noël dépouillé de ses décorations devant chez vous, avant 8 h le matin ou la veille au soir.

éco quartier

Ville de Montréal

L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS D'ARBRES DE NOËL DU QUÉBEC INC.

**NOUVEAU**  
spectacle

**Dubois**  
qui chante

DÈS LE 30 JANVIER 2001

au Casino de Montréal  
spectacle à compter de 37 \$  
souper-spectacle à compter de 59 \$

BILLETTS EN VENTE\* À LA BILLETTERIE DU CASINO DE MONTRÉAL, SUR LE RÉSEAU ADMISSION AU (514) 790-1245 OU AU 1 800 361-4595 OU VIA LE SITE INTERNET AU WWW.ADMISSION.COM

Le prix d'un billet comprend: le stationnement, le vestiaire, les taxes et le service pour le souper-spectacle. Boisson non comprise.

\*Moyennant les frais de service.

GROUPES DE 20 PERSONNES ET PLUS:  
(514) 392-2749 OU 1 888 883-8823

FORAITS HÉBERGEMENT OFFERTS  
1 888 898-7777

www.casinos-quebec.com/cabaret

La galerie Art Select inc.  
Importateur de meubles exclusifs de France

AS  
La galerie

# SOLDE D'HIVER

Du 13 janvier au 3 février

Profitez de réductions sur tous les meubles  
de votre choix à des prix avantageux.

100 ouest avenue Laurier, Montréal (Québec) H2T 2N7  
Tél.: (514) 273-7088  
Fermé les dimanches et lundis

# • LA DÉMISSION DE LUCIEN BOUCHARD •

YVES MICHAUD

## Lettre à Lucien Bouchard

*L'homme par qui l'affaire est arrivée rend publique une lettre au premier ministre envoyée tout juste avant les Fêtes*

FRANÇOIS CARDINAL  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Pour toute réponse à la démission du premier ministre Lucien Bouchard, Yves Michaud a rendu public, hier, la lettre qu'il lui avait fait parvenir la veille de Noël. S'excusant «des malentendus que [ses] propos, par imprécision ou maladresse, ont provoqués», M. Michaud demandait alors au premier ministre d'annuler la motion de blâme de l'Assemblée nationale à son endroit.

«N'étant pas renégat de ma patrie, ajoutait-il, je vous demande également, en votre qualité de président du Parti québécois, de reconnaître publiquement la légitimité de ma candidature à l'investiture du 4 mars 2001 dans la circonscription de Mercier.»

Cette lettre de six pages (publiée intégralement en page A 11) constitue en grande partie le plaidoyer que M. Michaud aurait livré s'il avait été entendu, comme il le revendiquait, par les parlementaires qui ont voté à l'unanimité ladite motion de blâme le 14 décembre dernier. Point par point, M. Michaud expose son interprétation des propos controversés qu'il a prononcés à l'endroit du peuple juif et du vote ethnique. «En dépit de ma bonne foi», écrit-il, certains de mes propos et surtout les interprétations erronées qui en ont été faites ont apparemment choqué ou blessé certaines personnes et je le déplore.» M. Michaud estime n'avoir rien à se reprocher lorsqu'il n'a fait que constater que, dans dou-

ze bureaux de vote de Côte-Saint-Luc, tous les citoyens ont voté contre la souveraineté au référendum de 1995.

«En français, une "ethnie" se définit par la langue qu'elle parle. Au Québec, le canon de la rectitude politique interdit de prononcer ce mot sacrilège. [...] Cela ne contredit pas mon propre droit de citoyen, libre de ses opinions, de faire le constat, suite à l'analyse d'un vote massif et à 100 % contre la souveraineté du Québec dans un secteur donné de Montréal, qu'il y eut un vote linguistique contre le projet souverainiste québécois.»

En ce qui a trait à la banalisation de l'Holocauste, que plusieurs lui ont reprochée, M. Michaud soutient que d'«affirmer que d'autres peuples [les Arméniens, les Palestiniens, les Rwandais, etc.] ont souffert tout au long de l'aventure humaine n'implique d'aucune façon la contestation du caractère unique et incomparable de la tentative d'extinction du peuple juif par l'État nazi». Il déplore à son tour «que d'aucuns se soient servis de cette immonde stratégie pour salir [sa] réputation et entacher [son] honneur».

Enfin, il écrit à M. Bouchard que, «guidé par les intérêts supérieurs du Québec et aussi par ceux du seul parti porteur de l'espérance qu'il devienne maître chez lui, et soucieux de ne pas laisser les adversaires de notre cause profiter des événements, je reconnais qu'un geste s'impose pour mettre un terme à une dérive préjudiciable à la démocratie québécoise et malsaine pour le Parti québécois.»



Yves Michaud



ARCHIVES LE DEVOIR

En mars 1999, le premier ministre Lucien Bouchard et le président français Jacques Chirac se rendaient au Salon du livre de Paris, question de faire mousser le Printemps du Québec. Les relations entre Québec et Paris ne devraient pas changer avec la démission de M. Bouchard et en dépit du récent rapprochement entre la capitale française et Ottawa.

VUE DE PARIS

## Une décision compréhensible

*Philippe Séguin et la presse française estiment que l'affaire Michaud a pesé lourd dans la balance*

MICHEL DOLBEC  
PRESSE CANADIENNE

Paris — Le principal allié des souverainistes en France, Philippe Séguin, a dit comprendre hier les «motivations» qui ont amené Lucien Bouchard à remettre sa démission.

«M. Bouchard est un des hommes d'État dans le monde pour lequel j'ai le plus grand respect [...], a déclaré l'ex-président de l'Assemblée nationale dans une interview à Radio-Canada, à Paris.

«C'est un homme de conviction, un homme de cœur. D'ailleurs, les raisons qu'il invoque pour expliquer sa décision sont d'une grande noblesse. Qu'il s'agisse du constat d'échec que, probablement à tort, il a formulé à son endroit, qu'il s'agisse du débat surréel, voire surréaliste qui a eu lieu autour du problème de l'Holocauste, du problème du vote ethnique et de la confusion des deux notions.»

À l'image de Philippe Séguin, les journaux français n'ont pas manqué de souligner hier combien «l'affaire Michaud» a pesé dans le départ de Lucien Bouchard.

Cette polémique «lui a donné le coup de grâce», a écrit *Le Figaro*.

«L'affrontement persistant avec l'aile radicale du parti, dont il condamne l'extrémisme, a certainement fini par ébranler le premier ministre», a ajouté *Libération*.

Pour *Libération*, la démission-surprise du chef pé-

quiste «désarçonne les séparatistes» et pourrait «entraîner une crise dans le camp souverainiste».

En revanche, elle n'aura sans doute pas d'effets immédiats sur les relations entre Paris et Québec, qui ont déjà fait l'objet de toute manière d'un net rééquilibrage en faveur d'Ottawa à la faveur du rapprochement Chirac-Chrétien.

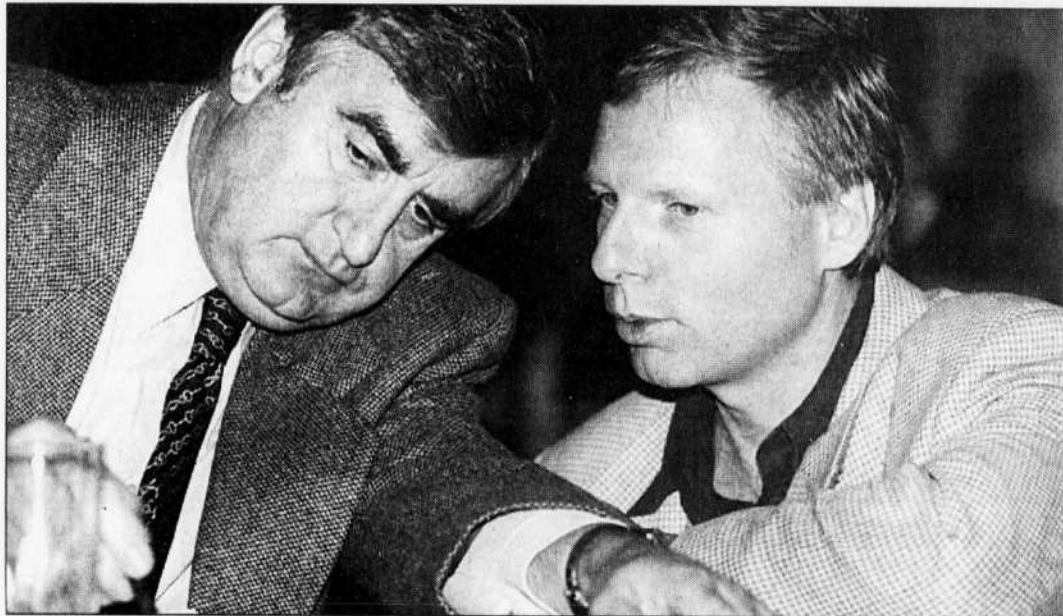
Au ministère français des Affaires étrangères, qui a l'habitude de gérer des dossiers autrement plus dramatiques, on assure en tout cas qu'il n'y aura pas de changements.

«La coopération franco-québécoise a été marquée par un esprit d'amitié et une grande intensité au cours des dernières années. [...] Nous continuerons naturellement à travailler dans le même esprit avec M. Bouchard tant qu'il sera en fonction, et avec son successeur lorsqu'il sera désigné», a déclaré un porte-parole du Quai d'Orsay.

Pour le reste, personne n'a voulu parler de l'après-Bouchard.

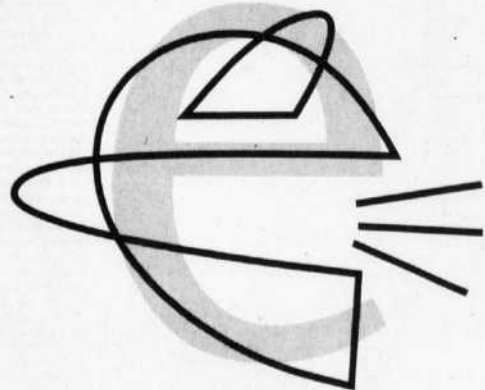
Comme Raymond Barre jeudi, Philippe Séguin, faisant preuve d'une pudeur inhabituelle, a exprimé son «émotion» et sa «peine» mais a refusé de discuter du reste.

Et on peut présumer que les autres figures politiques françaises, comme l'ex-premier ministre pro-souverainiste Michel Rocard, sans aucun doute très attristé par le départ de Lucien Bouchard, ne se seraient pas mouillés davantage.



ARCHIVES LE DEVOIR

Quelques proches de Lucien Bouchard avaient abandonné le navire au cours des derniers mois, notamment son conseiller Jean-François Lisée.



## LE FRANÇAIS, PARLONS-EN.

Cet hiver, la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec tiendra une série de journées thématiques sur des aspects particuliers de la langue française et de la politique linguistique.

### PROGRAMME DES JOURNÉES THÉMATIQUES

**La qualité de la langue**  
19 janvier 2001  
Université de Sherbrooke

**La langue d'enseignement et l'enseignement des langues**  
2 février 2001  
Université McGill

**La langue de travail**  
16 février 2001  
Université du Québec à Montréal

**Les enjeux démographiques et l'intégration des immigrants**  
25 et 26 janvier 2001  
Université de Montréal

**Le français et les nouvelles technologies de l'information et des communications**  
9 février 2001  
Alliance numérique Cinéma québécoise

**La langue du commerce et des affaires**  
23 février 2001  
École des HEC

Pour participer à l'une ou l'autre de ces journées, vous devez vous procurer un formulaire d'inscription en téléphonant au secrétariat de la commission au (514) 864-8181 ou sans frais au 1 866 864-8181. Le nombre de places est limité.

Pour connaître le programme de chacune de ces journées, consultez notre site Internet à l'adresse suivante : [www.etatsgeneraux.gouv.qc.ca](http://www.etatsgeneraux.gouv.qc.ca)

Québec

Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

**Solde**  
complets italiens, vestons, manteaux  
**40% - 60%**  
de rabais

doice doice  
**D'ANNA UOMO**

Pour Elle  
277, av. Laurier O.  
270-6154  
Centre de Commerce Mondial  
844-9125

Pour Lui  
Centre de Commerce Mondial  
281-7999  
5107, av. du Parc (angle Laurier)  
277-7558

## • LES ACTUALITÉS •

Usine d'éthanol à Varennes

# Imbroglgio au sujet du certificat d'autorisation

## L'Environnement n'a jamais reçu l'avis qui lui aurait été transmis il y a plus d'un an

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le responsable du projet d'usine d'éthanol à Varennes, Jean Roberge, soutient que les promoteurs ont «déposé un avis de projet à l'automne 1999» en vue d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

Mais le directeur régional intérimaire du ministère, Pierre Robert, tout comme le service central des évaluations environnementales à Québec et le bureau du ministre Paul Bégin, nie formellement avoir reçu la moindre demande en vue d'autoriser ce projet, situé dans le comté du ministre des Finances, Bernard Landry, et parrainé par ce dernier. Le projet bénéficiera d'une exemption de taxes pendant au moins une décennie.

Le porte-parole des promoteurs de cette usine devait rappeler *Le Devoir* hier pour identifier la per-

sonne de son groupe qui aurait adressé cette demande d'émission d'un certificat d'autorisation, ainsi que la date de cette missive, au ministère. Mais M. Roberge n'a pas rappelé comme convenu.

D'autre part, des travaux de nivellement du terrain de l'éventuelle usine d'éthanol ont été réalisés entre la mi-novembre et la période des Fêtes pour transporter la terre de la portion voisine de la route 132 vers la partie la plus basse, située près du fleuve. Ces travaux ont été effectués sans certificat d'autorisation, a confirmé hier au *Devoir* le directeur régional du ministère, qui a cependant soutenu que cette autorisation n'était pas nécessaire puisque «ce n'était pas un projet assujéti» et qu'après inspection, cet automne, le nivellement n'avait pas d'incidence environnementale.

À la direction des évaluations environnementales, à Québec, Linda Tapin émettait un autre son de cloche.

**L'entreprise  
aurait réalisé  
des travaux  
sans avoir  
demandé  
de permis**

Elle notait qu'un «promoteur ne peut présumer de l'emplacement d'une usine» tant que le ministère n'a pas statué sur l'ensemble du projet pour décider s'il est assujéti ou non à la procédure d'étude d'impacts et d'audiences publiques. Si tel devait être le cas, les travaux de l'usine pourraient, d'un point de vue juridique, avoir démarré sans l'autorisation préalable requise par la loi compte tenu d'une importante jurisprudence qui exige une évaluation et une autorisation globale de toutes les facettes d'un projet.

Les travaux de nivellement réalisés avant Noël sont des travaux expressément effectués pour l'usine d'éthanol, a confirmé l'entrepreneur Roch Laplante, de la société Benvas, l'une des deux firmes ayant procédé au nivellement

du terrain orné d'une immense pancarte annonçant l'implantation de la future usine tout près de la 132. M. Laplante affirme avoir précisé dans son formulaire à la CSST qu'il s'agissait de travaux reliés à l'usine d'éthanol et que la chose a toujours été très claire dans les discussions avec la firme d'ingénieurs responsables du projet, la firme GPH, de Longueuil. Une ingénieure de cette société, Johanne Guertin, a de son côté précisé au *Devoir* que le «certificat d'autorisation était en préparation».

«On a un projet de CA [certificat d'autorisation] sur la table», a-t-elle dit, sans préciser s'il s'agissait de la sienne ou de celle du ministère.

La Loi de l'environnement du Québec stipule qu'un promoteur ne peut entreprendre la construction d'un ouvrage susceptible de susciter l'émission de contaminants ou d'affecter un cours d'eau sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation du ministre de l'Environnement.

Sentence de Robert Latimer

## La Cour suprême se prononcera jeudi

SUE BAILEY  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le plus haut tribunal au pays décidera jeudi du sort de Robert Latimer, un agriculteur de la Saskatchewan reconnu coupable d'avoir tué sa fille lourdement handicapée.

La décision que prendront sept juges de la Cour suprême du Canada mettra fin aux débats concernant la sentence qui doit être imposée à Latimer.

Tracy Latimer, qui était atteinte de paralysie cérébrale depuis sa naissance et souffrait de douleurs chroniques, a été asphyxiée par oxyde de carbone dans la camionnette de son père.

Latimer a dit avoir agi par amour en mettant fin aux jours de sa fille de 13 ans, en 1993, parce qu'il croyait que l'intervention chirurgicale qu'elle devait subir ne ferait que rendre son agonie encore plus douloureuse.

En juin dernier, les avocats de Latimer ont soutenu que la sentence prévue pour un meurtre au deuxième degré — l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans — serait «cruelle et inhabituelle», compte tenu des circonstances.

Les défenseurs des droits des personnes handicapées qui ont assisté aux audiences estiment qu'une sentence réduite serait contraire aux droits des gens les plus vulnérables de la société.

Robert Latimer a été trouvé coupable à deux reprises, mais sa première condamnation a été rejetée par la Cour suprême parce que la Gendarmerie royale du Canada,

agissant à la demande de la Couronne, avait interrogé des jurés potentiels pour connaître leur opinion.

Le 5 novembre 1997, Latimer était reconnu coupable pour la deuxième fois, et condamné à une peine de deux ans, dont une année à purger en prison. Ce jugement a été cassé par la Cour d'appel de la Saskatchewan, qui a imposé la sentence obligatoire d'au moins 10 années d'emprisonnement.

Le printemps dernier, l'avocat de Latimer, M<sup>r</sup> Edward Greenspan, a affirmé qu'au fond de son cœur, son client était convaincu de n'avoir d'autre choix que de tuer sa fille. «C'est simplement l'histoire extrêmement tragique d'un homme qui aimait trop son enfant», a déclaré l'avocat, précisant que le «moyen de défense de nécessité» aurait pu mener à un acquittement si le juge présidant le procès n'avait pas avisé le jury de ne pas en tenir compte.

Les avocats de la poursuite ont soutenu, quant à eux, que, pour invoquer un moyen de défense de nécessité, Latimer devait démontrer qu'il existait un péril «évident et imminent» où il était impossible de se conformer à la loi.

Le procureur de la Couronne, M<sup>r</sup> Kenneth MacKay, a allégué que l'intervention chirurgicale prévue pour Tracy aurait peut-être permis d'atténuer ses souffrances. Il a également souligné que, même si la fillette ne pouvait ni marcher ni parler, la preuve démontrait que sa vie n'était pas qu'une série de souffrances et qu'elle connaissait aussi des moments de joie et de plaisir.

Latimer vit dans sa ferme située près de Wilkie, en Saskatchewan, en attendant la décision du tribunal.

**Latimer  
a dit  
avoir agi  
par amour  
en mettant  
fin aux jours  
de sa fille  
de 13 ans**

JONES NEW YORK - RÉGULIER

Tailles 4 à 16, Boutique au 2e  
842-7711, ext. 238

JONES NEW YORK - TAILLE FORTE

Tailles 14W à 24W, Boutique au 4e  
842-7711, ext. 342

JONES NEW YORK - PETITES

Tailles 2P à 14P, Boutique au 2e  
842-7711, ext. 238

DERNIÈRE  
SEMAINE!

jusqu'à

60%

de rabais  
sur toute la collection automne-hiver

OGILVY

1307, RUE STE-CATHERINE O, angle de la Montagne

**Marc-André LALANDE**

**AXIOMES**  
Initiation à l'Informatique

Un cahier de prof pour les profs.

Cahier 136 pages - 15,50 \$ Guide 82 pages - 61,95 \$

LIDEC inc.  
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

**MEPHISTO**  
ET MARCHER DEVIENT UN PLAISIR

LIQUIDATION DU MANUFACTURIER sur modèles discontinués de chaussures, bottes et sandales exclusivement chez **MEPHISTO** de Montréal

Du 26 déc. 2000 au 31 janvier 2001

**FIRMA**

LES COURS MONT-ROYAL (MÉTRO PEEL)  
1455, rue Peel, #144, Montréal  
Tél. / Fax: (514) 845-3007

membres du mouvement **MEPHISTO**

Boutique **MEPHISTO** Shop



Carrières  
& Professions

Renseignements : Christiane Legault, (514) 985-3316

## • LES ACTUALITÉS •

Dossiers médicaux

# Recherché: renseignements personnels

À chaque jour, des gens tentent de percer le coffre-fort informatique de l'Institut canadien de l'information sur la santé

Vos renseignements personnels sont-ils vraiment protégés? Après les fuites à la SAAQ et au ministère du Revenu du Québec, le Québécois moyen est en droit de se poser des questions. Et si votre dossier médical circulait?

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

«Nous vérifions constamment la sécurité de notre système informatique mais nous savons que pour une journée moyenne, une trentaine de personnes vont essayer de pénétrer dans notre système. Qui sont ces gens? Nous ne le savons pas, et nous ne savons pas ce qu'ils veulent.»

Ces commentaires ont de quoi étonner: ils viennent du directeur de la planification et des communications de l'Institut canadien de l'information sur la santé (ICIS), Pierre Taillon. Son organisme gère 18 banques de données sur le système de santé canadien, dont un registre sur les dons d'organes et les transplantations.

«Il est très important d'assurer la sécurité de notre système», poursuit M. Taillon. Nos données sur les avortements, par exemple, sont tenues derrière une porte fermée à clé. Notre mandat est de fournir des renseignements pour que les Canadiens bénéficient de meilleurs soins et non pour dire à une compagnie si un candidat est admissible ou non à un emploi ou à une assurance.»

Du reste, Pierre Taillon précise que son organisme détient très peu de renseignements nominatifs. «Les données que nous avons sont en grande partie totalisées afin de préserver l'identité des patients.»

Ce n'est cependant pas le cas du registre des dons d'organes, qui comprend des données amassées par les médecins et qui sont envoyées à l'Institut pour accélérer le processus. Cette banque contient les noms et adresses des individus en attente d'un don et ceux des donneurs. Même chose pour la base de données sur la santé mentale en milieu hospitalier. L'âge, le sexe, la date de naissance et les caractéristiques des diagnostics médicaux y sont inscrits noir sur blanc.

Pour ce qui est de la banque de données sur l'avortement, elle n'est pas nominative, soutient M. Taillon. Le registre comprend uniquement la date, le genre d'intervention, la province où l'avortement a été pratiqué, l'âge de la patiente et le nombre de jours qu'elle a passés à l'hôpital.

«Nous formons et éduquons nos employés de manière à ce que les demandes d'accès aux données fassent l'objet d'une vérification très rigoureuse», affirme M. Taillon. De plus, chaque employé signe une

lettre d'entente pour assurer à la direction qu'il se soumettra aux politiques et procédures de l'ICIS.

Mais il reste qu'il y a un marché pour les renseignements personnels. Plus tôt cette semaine, le quotidien torontois *The Toronto Star* révélait comment la firme The Second Opinion s'y prend pour traquer les dossiers médicaux.

Dirigée par le médecin James Sears, cette compagnie vend à bon prix les renseignements qu'elle a colligés à des entreprises qui désirent connaître le passé médical de leurs futurs employés. Canadian Tire compte parmi ses clients.

Pour mener une enquête, nul besoin d'Internet, soutient M. Sears. Son outil: le téléphone. Son équipe puise l'essentiel des renseignements en appelant les cabinets de médecins ou les hôpitaux et en parlant aux réceptionnistes, infirmières et gestionnaires.

À Santé Canada, l'organisme gouvernemental a embauché l'ancien commissaire à la vie privée de la Colombie-Britannique, David Flaherty, pour réviser son système de sécurité informatique et documentaire de même que pour établir des protocoles à suivre. «Nous avons de l'information sur la santé des Canadiens mais aussi sur notre personnel, et nous obéissons à des procédures et des politiques internes», explique Jean Pruneau, conseiller principal des politiques à Santé Canada.

Au Québec, des lois plus strictes favoriseraient le maintien de la confidentialité des dossiers médicaux. «Parce qu'il y a des lois, il y a des obligations. Et, en principe, les organismes privés et publics doivent en assurer le caractère confidentiel», indique Mariette Dion, responsable de l'information à la Commission d'accès à l'information (CAI).

La loi n'a cependant pas pu prévenir les fuites à la SAAQ. «Les Hells Angels ont pu procéder à des règlements de comptes en utilisant ces renseignements», concède Mme Dion. C'est sûr que si l'information n'est pas protégée, il y a des risques.»

Dans le domaine de la santé, cependant, la CAI n'enregistre pas beaucoup de plaintes. «En santé plus qu'ailleurs, on sait que les renseignements sont plus "sensibles",» croit Mariette Dion. Et les institutions qui détiennent les dossiers médicaux ont de longues traditions de confidentialité. Et cela, c'est sans compter la Loi sur la santé et les services sociaux, qui est encore plus sévère que la Loi sur l'accès à l'information.»

En santé  
comme  
ailleurs,  
il n'y a pas  
de blindage  
parfait  
contre  
les intrus



ARCHIVES LE DEVOIR

Pauline Champoux-Lesage

## La Protectrice du citoyen soignera son image

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — La nouvelle Protectrice du citoyen, Pauline Champoux-Lesage, entend rétablir l'image quelque peu ternie de cette fonction.

«Il y a une petite côte à remonter. J'ai un défi de gestion à relever. L'image a été quelque peu ternie», a reconnu hier Mme Champoux-Lesage en entrevue.

Il s'agissait de la première sortie publique de la nouvelle Protectrice du citoyen depuis son élection par l'Assemblée nationale en décembre dernier. Mme Champoux-Lesage est officiellement entrée en fonction le 3 janvier dernier.

La nouvelle Protectrice du citoyen est arrivée à un moment délicat, alors que, dans un rapport déposé à l'Assemblée nationale, le Vérificateur général du Québec blâmait sévèrement son prédécesseur, Daniel Jacoby, pour les lacunes dans son administration et son laxisme.

M. Jacoby, en poste depuis 13 ans, a finalement été remplacé après que l'Assemblée nationale se fut unanimement entendue sur l'identité de la nouvelle titulaire du poste.

Mme Champoux-Lesage convient que la gestion du Protecteur du citoyen «doit être au-dessus de tout soupçon. Sinon, c'est difficile de porter des jugements sur la gestion des autres.»

C'est pourquoi ses premiers gestes à son arrivée en fonction ont été de mettre en place les correctifs administratifs recommandés par le Vérificateur général.

«On va se doter d'un plan stratégique et d'une déclaration de services aux citoyens. On fait une réflexion qui va nous permettre d'établir nos priorités, pour partir sur de bonnes bases», a dit la Protectrice.

Mme Champoux-Lesage jouit d'une vaste expérience dans la fonction publique. Après avoir été enseignante pendant plusieurs années dans les écoles de Québec, surtout auprès des enfants handicapés, le ministère de l'Éducation l'a embauchée justement pour élaborer une politique gouvernementale destinée à ces enfants.

«Comme enseignante, j'ai toujours été appelée à travailler auprès de clientèles plus fragiles, a-t-elle souligné. C'est le genre de fonction qui rejoint les valeurs auxquelles je crois.»

Mme Champoux-Lesage a graduellement gravi les échelons du ministère de l'Éducation jusqu'à devenir sous-ministre en titre en 1996.

A ce dernier titre, elle a été mêlée à l'implantation de la réforme de l'éducation. Elle a de plus négocié avec le gouvernement fédéral dans le controversé dossier des bourses du millénaire.

Ce long contact avec les fonctionnaires ne peut que lui être profitable, croit-elle. Il lui sera plus facile, comme Protectrice du citoyen, de convaincre les fonctionnaires, ses ex-collègues, de donner suite aux doléances des citoyens à l'endroit de l'administration publique.

Elle croit d'ailleurs beaucoup en la bonne foi des fonctionnaires. «Ces gens ne demandent pas mieux que de bien servir la population. Ils ont une profonde volonté de mettre fin aux injustices», a dit Mme Champoux-Lesage.

Néanmoins, de plus en plus de sociétés exigent un dossier médical complet avant d'embaucher un nouvel employé. «Un de mes amis a dû passer un test médical avant d'avoir un poste de concierge. Ça commence à être grave», souligne M<sup>r</sup> Jacques St-Amant, conseiller dans le domaine de la vie privée pour la compagnie montréalaise Zero-Knowledge Systems.

Selon lui, la cueillette d'information confidentielle, c'est 10 % de technique et 90 % de théâtre. «On a beau avoir un système de sécurité à toute épreuve, le premier élément est d'ordre humain. On ne peut rien contre une fuite interne», soutient-il. De plus, il n'y a pas beaucoup de systèmes de sécurité qui sont infaillibles. On n'a qu'à penser aux compagnies où on a pu aller puiser des numéros de cartes de crédit de clients. En santé, c'est la même chose: il s'agit de données qui ont une valeur marchande.»

M. St-Amant croit cependant qu'il ne faut surtout pas se résigner. «Il faut se servir de lois. Le plus simple est de ne divulguer que ce qui est nécessaire et de demander pourquoi on a besoin de ces renseignements.»



## 10 Découvertes de l'année

au Québec et  
plusieurs autres  
dans le monde

En plus  
Tom Hudson personnalité scientifique de l'année 2000

Édition de février

redécouvrez  
Québec Science  
www.CyberSciences.com

CE SOIR

# 5 000 000 \$

ça change pas  
le monde,

sauf que...

18 ans +



loto-québec



## • LES ACTUALITÉS •

Nouveau Montréal

## Les maires de banlieue créent un parti

ÉRIC DESROSIERS  
LE DEVOIR

Après des mois de lutte féroce contre le projet «une île, une ville» mais quelques jours seulement après que le maire de Montréal, Pierre Bourque, eut confirmé sa candidature à la future mairie, les maires des villes de banlieue ont annoncé hier leur intention de se lancer à leur tour à la conquête de la nouvelle ville avec la création d'un nouveau parti politique municipal.

Si le nouveau parti, pour le moment, n'a ni nom, ni candidat à la mairie, ni programme électoral, cela ne devrait toutefois pas tarder. Un groupe de travail a en effet été formé pour discuter de ces questions dès la semaine prochaine. Selon le président de l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal (UMBMB), Georges Bossé, on peut s'attendre à ce qu'il comble la plupart de ces lacunes d'ici le début février. Il a affirmé, à la sortie d'une réunion de son association hier, que la décision répondait au souhait d'une majorité des membres, qu'elle n'excluait pas la poursuite de la contestation judiciaire par certains (Westmount et Baie-d'Urfé, pour le moment) mais qu'elle signifiait l'abandon du projet d'un recours aux tribunaux communs des membres de l'UMBMB, pourtant annoncé la veille de Noël.

Georges Bossé ne voit ni contradiction ni signe de reddition dans ce revirement stratégique. «Les gens qui croyaient en cette décentralisation des services, que nous demandions dans nos démarches, y croient toujours mais se demandent aujourd'hui comment les obtenir. On va les obtenir sur le terrain de la lutte politique de la nouvelle ville. On prend acte d'une décision. Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, on n'a pas le choix.» Il ajoute que la loi 170, à l'instar de toutes les lois, conserve encore bien des «ambiguïtés» qui se révèlent comme autant d'occasions offertes au futur conseil municipal de la nouvelle ville de renforcer la logique de décentralisation.

## Pas encore de chef

Quel sera le chef de ce nouveau parti? Le président de l'UMBMB assure qu'il n'en a pas encore été question. «Pour nous, dit-il, la cause est plus importante que les individus. [...] De toute manière, il ne peut pas y avoir de chef avant qu'il y ait d'abord un parti.» Il a toutefois reconnu faire l'objet de pressions de la part de certains collègues qui voudraient le voir se présenter comme candidat à la mairie.

Selon lui, la priorité est pour le moment de constituer un parti politique libre de toute attache avec l'UMBMB et qui dépasserait l'opposition entre la banlieue et le centre-ville. «Il n'y a pas que la banlieue qui espère une décentralisation. Notre vision est partagée par beaucoup de gens, y compris des Montréalais.» Ce désir de créer un grand mouvement rassembleur a convaincu les maires des villes de banlieue de rejeter l'idée évoquée d'une alliance entre un parti politique représentant les villes de banlieue et un autre parti montréalais comme le RCM.

Reste au futur parti politique à se trouver des candidats et des bailleurs de fonds. Georges Bossé juge que l'avance prise par Pierre Bourque à ce chapitre n'est pas insurmontable. Si Vision Montréal a contacté quatre ou cinq maires de banlieue, dont le maire d'Outremont, Jérôme Unterberg, pour leur offrir de faire campagne aux côtés du présent maire de Montréal, M. Bossé affirme que les maires de banlieue ont aussi établi des contacts avec certains conseillers de Vision Montréal. Quant aux quatre ou cinq millions que certaines sources à l'UMBMB estiment nécessaires pour faire campagne jusqu'au 4 novembre, on se dit confiant de pouvoir les trouver dès que le parti sera sur les rails et que son programme sera connu.

## EN BREF

## Canadien relâché

(Le Devoir) — Kunlun Zhang, ce citoyen canadien emprisonné en Chine tout simplement parce qu'il pratique le falun gon (un type de méditation), vient d'être relâché. Bien que fatigué, il se remet bien, à la maison. Le ministère des Affaires étrangères, qui a fait des démarches auprès du gouvernement chinois dans cette affaire, a eu l'assurance que rien n'empêcherait M. Zhang de quitter la Chine. M. Zhang a cependant mentionné aux autorités canadiennes qu'à l'heure immédiate, il ne souhaitait pas rentrer au Canada, dont il a la citoyenneté.

Monique Lefebvre, présidente du comité de transition

Il faut rétablir la paix dans l'île  
«Nous sommes sensibles aux inquiétudes et aux préoccupations manifestées par les banlieues et les communautés anglophones»ÉRIC DESROSIERS  
LE DEVOIR

La ministre Louise Harel a finalement dévoilé hier la composition du comité de transition qui sera chargé de mettre en place la nouvelle ville de Montréal d'ici le début de l'année prochaine. Loin de chercher à réduire les attentes suscitées par les nombreuses responsabilités qui lui incombent déjà en vertu de la loi, le comité, d'entrée de jeu, s'est fixé les objectifs ambitieux d'améliorer la qualité des services municipaux, d'augmenter le degré de satisfaction des citoyens ainsi que de rétablir la paix et un esprit de coopération dans l'île.

Comme la rumeur le voulait, la ministre des Affaires municipales et de la Métropole a désigné Monique Lefebvre, vice-présidente chez Ericsson Canada et présidente d'Innovatech du Grand Montréal, à la tête du groupe de dix personnes auquel devraient bientôt s'ajouter deux derniers membres. Ces personnes, a expliqué la ministre, ont été choisies tant pour leurs compétences en matière de gestion des infrastructures, de fiscalité, de finances, d'organisation des systèmes, de travail, etc., que pour leur représentativité de la réalité montréalaise.

Rappelons que selon la loi 170, leur fonction consistera notamment à élaborer le premier budget de la nouvelle ville, préparer la tenue des élections du premier conseil, le 4 novembre 2001, et procéder à l'intégration des unités d'accréditation syndicale. Pour ce faire, le comité mettra sur pied des groupes de travail spécialisés qui œuvreront de concert avec les fonctionnaires des différentes municipalités. Il devra remettre des rapports d'étape au moins une fois par mois à un comité consultatif composé des maires de l'île.

## Ambitieux objectifs

Le comité, dont le budget de fonctionnement sera d'au moins six millions, commencera officiellement ses activités publiques le 22 janvier après s'être accordé quelques jours pour mettre au point son plan d'action. Celui-ci promet

d'être chargé si l'on en croit Monique Lefebvre. Celle-ci a d'entrée de jeu formulé quatre engagements: assurer aux contribuables un meilleur rapport qualité-prix en ce qui a trait aux services municipaux, développer chez les employés municipaux une culture tournée vers la satisfaction des besoins des citoyens, établir des structures décisionnelles plus simples, plus transparentes et politiquement plus responsables, de même qu'accroître de façon générale le degré de satisfaction des citoyens.

Consciente du degré d'acrimonie qui règne actuellement dans l'île, Monique Lefebvre s'est dite confiante que les opposants aux fusions finissent par comprendre leur intérêt à participer à la construction de la nouvelle ville. «On veut apporter un peu de paix et de réconciliation dans le processus de création de cette nouvelle ville. La composition du comité fait que nous sommes particulièrement sensibles aux inquiétudes et aux préoccupations manifestées et par les banlieues et par les communautés anglophones.»

## L'exemple d'Ottawa

Selon sa collègue Camille Guibault, qui sort tout juste d'une expérience semblable à Ottawa, le secret de la réussite sera de savoir écouter les citoyens, d'élaborer un bon budget et de s'appuyer sur l'expertise des fonctionnaires. Un autre membre du comité, Marc-André Vaillancourt, qui était encore vice-président de l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal (UMBMB) il y a peu, affirme qu'il ne fait pas de doute que la plupart des opposants aux fusions verront dans la participation aux travaux du comité une occasion à ne pas manquer d'influencer la réforme en leur faveur. Quant à l'ancien maire de Kirkland et ancien ministre libéral Sam Elkas, il avoue avoir hésité un peu avant d'accepter de se joindre au comité mais s'être finalement convaincu justement par des maires de banlieue. Quant à la promesse des libéraux de défaire la réforme s'ils sont élus, il a répondu: «On verra ce que les libéraux vont faire, mais je n'ai pas l'impression que l'on va dé-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La ministre des Affaires municipales, Louise Harel, et la présidente du comité de transition, Monique Lefebvre.

manteler ce que l'on aura bâti.»

Les autres membres du comité sont Jean-Guy Chaput (président de Pro-Est), Normand Gauthier (sous-ministre du Travail), Yvon Lamarre (ancien bras droit de Jean Drapeau), Roger Desrosiers (conseiller chez Arthur Anderson), Patrick Kenniff (ancien recteur de l'université Concordia) et Sarkis Liberian (président de Sako Location). Raymond Lynch, du ministère des Affaires municipales, agira pour sa part à titre de secrétaire du comité.

Alors que le maire de Montréal se disait satisfait de la composition

de ce comité, le président de l'UMBMB et maire de Verdun, Georges Bossé, a laissé entendre que l'on serait également prêt à coopérer du côté des opposants aux fusions. «De toute façon, on pourrait bien dire que l'on ne sera pas coopératifs. Dans ce cas-là seulement, Montréal le sera, et seule Montréal influencera la forme que prendra la nouvelle ville.»

Seule voix discordante hier, le porte-parole du Parti libéral pour les affaires de la métropole et député de Marquette, François Ouimet, a déploré l'absence d'obligation de

consulter les citoyens dans la loi. «On donne toujours l'exemple d'Ottawa, mais à Ottawa, le comité de transition avait le statut d'un conseil municipal et devait tenir ses délibérations en public. Ici, on est obligés de se fier à la bonne foi de Mme Lefebvre, ce qui n'a pas de bon sens compte tenu de l'importance des questions en jeu.»

La ministre Harel a également dévoilé hier la composition des comités de transition de la nouvelle ville de la rive sud de Montréal et de la nouvelle ville de Hull-Gatineau. Le tour de Québec et Lévis viendra mardi.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

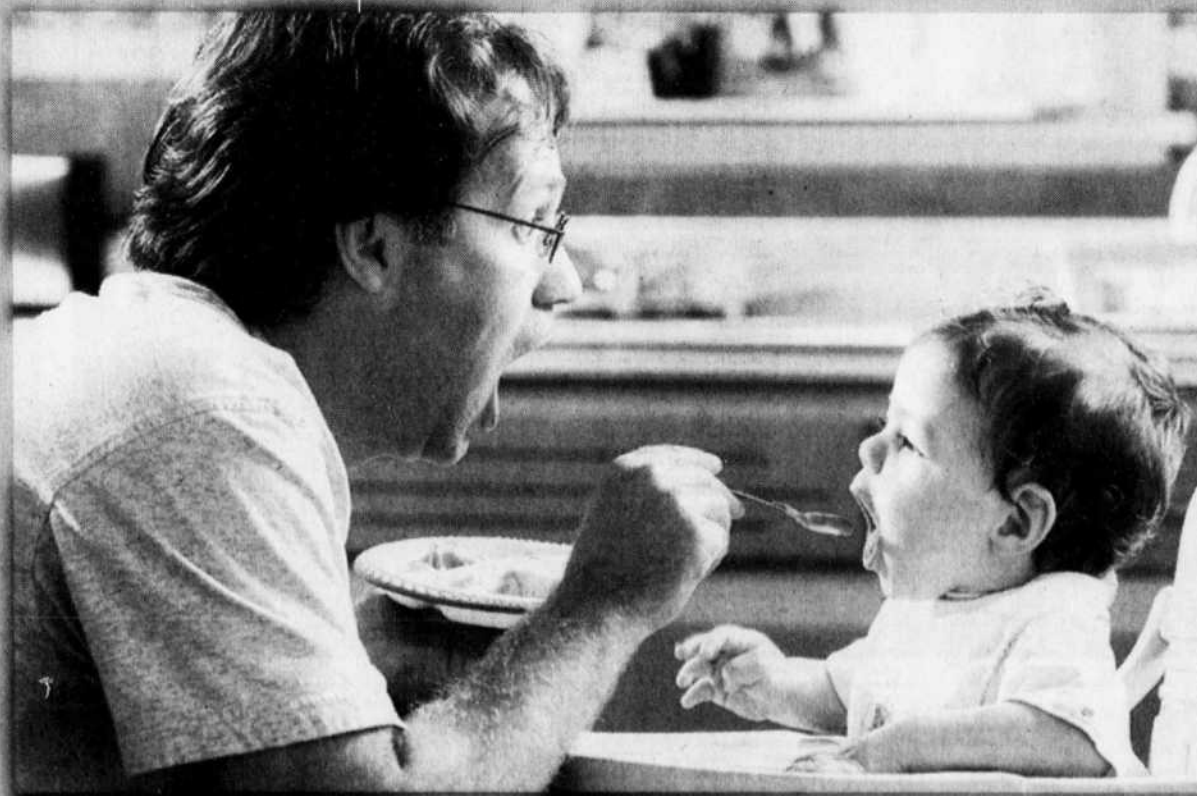
Maintenant vous pouvez rester plus longtemps à la maison avec votre nouveau bébé.

Le gouvernement du Canada a fait passer le congé de maternité et parental de six mois à un an. Vous avez maintenant la possibilité de passer plus de temps à la maison avec votre bébé durant sa première année. Il n'en tient qu'à vous de prendre le congé au complet ou de le partager avec votre conjoint ou votre conjointe - les deux parents restant à la maison en même temps ou l'un après l'autre.

Pour plus d'information, composez sans frais le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou visitez notre site Web au : [www.drhc-hrdc.gc.ca](http://www.drhc-hrdc.gc.ca)

Utilisateurs de téléimprimeur, composez le 1 800 465-7735.

Pour les enfants nés à compter du 31 décembre 2000, ou les enfants adoptés et qui vous sont confiés à compter du 31 décembre 2000.



Nos enfants, notre avenir.

Canada

## • LES ACTUALITÉS •

Sentence reportée pour la jeune Nigériane

# Les protestations internationales commencent à porter fruits

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Mince consolation pour l'adolescente nigériane qui a été condamnée à recevoir 180 coups de canne par un tribunal islamique le 27 janvier prochain. Sa sentence pourrait être reportée de 15 mois par le gouverneur de l'État de Zamfara, afin de laisser le temps à la jeune maman de sevrer son bébé.

Si petite qu'elle soit, cette concession est symptomatique de la tempête juridique et politique qui frappe le Nigeria depuis que l'attention internationale est braquée sur Bariya Ibrahim Magazu. La jeune fille a été condamnée en septembre

dernier à recevoir 180 coups de canne pour avoir entretenu des relations sexuelles alors qu'elle n'était pas mariée et pour avoir calomnié des hommes mariés.

Selon Amnistie internationale, Mme Magazu avait des relations forcées avec trois associés de son père. Elle a été dénoncée par des gens de son village parce qu'elle n'était plus capable de cacher sa grossesse.

Lundi, deux groupes de défense des droits nigériens (BAOBAB et Human Rights Law Service) se sont à leur tour levés pour dénoncer la condamnation injuste de Mme Magazu et demander que la cause soit portée

en appel. Ce geste est important puisque BAOBAB est dirigé par le D' Ayesha Imam, chercheuse et activiste musulmane nigériane bien connue. Mme Imam siège au Conseil international des droits humains, un organisme relevant de l'ONU.

«Nous allons demander tout d'abord de casser le jugement et, si nous ne réussissons pas, nous allons demander au tribunal d'alléger la peine», a indiqué Mme Imam. L'appel n'a pas encore été rejeté par le tribunal; le gouverneur du Zamfara a précisé qu'il accepterait d'entendre une argumentation s'appuyant sur la loi islamique.

«Il y a beaucoup de complications

dans cette affaire. Les implications politiques et diplomatiques ne sont pas les moindres. Mais je pense qu'il existe au moins trois raisons de faire appel dans cette affaire», a expliqué Ayesha Imam. Selon elle, la jeune fille a été contrainte d'avoir des relations sexuelles. De plus, elle n'aurait que 13 ou 14 ans (et non 17 ans), ce qui fait qu'elle serait protégée par la charia, qui conclut automatiquement à un viol si une jeune fille n'a pas 15 ans. Enfin, toujours selon la charia, son consentement n'aurait pas de valeur légale parce qu'elle n'a pas 18 ans.

Les trois hommes mariés mis en cause par la jeune fille n'ont pas été condamnés lors du pro-

cès, Mme Magazu n'ayant pas réussi à prouver qu'elle entretenait des relations sexuelles avec eux. S'ils avaient été reconnus coupables d'adultère, leur sentence aurait été la lapidation à mort.

Plus tôt cette semaine, le ministre fédéral des Affaires étrangères, John Manley, a dénoncé la condamnation de Mme Magazu. Une congrégation religieuse de Nanaimo, en Colombie-Britannique, a également fait savoir qu'elle serait prête à adopter la jeune fille et à payer les frais de son déplacement au Canada.

Pendant ce temps, le cas d'une autre Nigériane condamnée à recevoir 100 coups de badine a été

rendu public jeudi. Le 15 novembre dernier, un tribunal islamique de l'État de Katsina a en effet déclaré Attine Tanko, 18 ans, coupable d'avoir entretenu des relations sexuelles avant le mariage (zina).

La jeune femme est enceinte et sa sentence devra être exécutée quand son enfant sera sevré, soit entre 18 mois et deux ans après l'accouchement. Mme Tanko n'est pas la seule qui subira les foudres de la charia, puisque son copain a été condamné par le même tribunal à un an de prison et à 100 coups de fouet.

Avec la Presse canadienne et l'Agence France-Presse

# LAUREN

## RALPH LAUREN



jusqu'à

# 70%

de rabais  
sur toute la collection  
automne-hiver

POUR UNE  
SEMAINE  
SEULEMENT !

LAUREN - RÉGULIER, Boutique au 2e  
842-7711, ext. 296

LAUREN - TAILLE FORTE, Boutique au 4e  
842-7711, ext. 288

LAUREN - PETITES, Boutique au 2e  
842-7711, ext. 296

# OGILVY

1307, RUE STE-CATHERINE O., angle de la Montagne

LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE



- ▲ comme coopérant
- ▲ comme bénévole
- ▲ comme donateur

(514) 387-2541, poste 240

Nous vous aiderons à les aider

www.monde.co

## Le Québec séduit les étudiants français

MICHEL DOLBEC  
PRESSE CANADIENNE

Paris — Les universités québécoises n'ont peut-être pas encore détrôné la Sorbonne mais elles attirent de plus en plus d'étudiants français.

Ce week-end, dans la capitale française, elles sont d'ailleurs les invitées d'honneur du Salon des formations internationales, où sont attendus environ 50 000 visiteurs.

«Le Québec est devenu une des premières destinations des jeunes Français qui veulent poursuivre leurs études à l'étranger», explique la commissaire du Salon, Camille Rabahanta. Le choix du Québec comme invité d'honneur répond aux attentes du public.

Ce choix montre surtout que les efforts considérables menés depuis plusieurs années par les institutions québécoises d'enseignement supérieur pour attirer une clientèle étrangère portent fruits.

Le Québec dépense désormais 55 millions de dollars par année (dont 35 millions en exemption de frais de scolarité) pour «l'internationalisation» de ses campus. «La

porte est ouverte», a dit Yvan Dus-sault, le sous-ministre adjoint de l'Éducation. Les étudiants étrangers viennent chez nous pour apprendre, mais ils nous apportent beaucoup. Quand ils rentrent chez eux, ils deviennent des ambassadeurs du Québec et contribuent aux réseaux québécois à l'étranger.

Environ 15 000 étrangers étudient au Québec (soit 6,5 % de la clientèle universitaire). Plus de 4000 d'entre eux sont Français.

En revanche, on ne compte que 800 étudiants québécois en France. «C'est peu», a noté hier le délégué général du Québec à Paris, Clément Duhaime. Il faut que ça se développe davantage.

Onze établissements d'enseignement supérieur (huit universités, Télé-Université, les HEC, Polytechnique) et quatre établissements privés, comme le Collège LaSalle, sont représentés au Salon des formations internationales. La manifestation, à laquelle prennent part cette année 150 exposants, est l'un des 38 salons organisés à travers la France par le groupe L'Étudiant. Tous ces salons attirent un total de 1,5 million de visiteurs.

Rage de l'air

## Les transporteurs devront s'entendre

GLORIA GALLOWAY  
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Les représentants des transporteurs aériens canadiens doivent se réunir, le mois prochain, afin de se mettre d'accord sur une définition de la rage de l'air ainsi que sur les sanctions à imposer aux passagers turbulents.

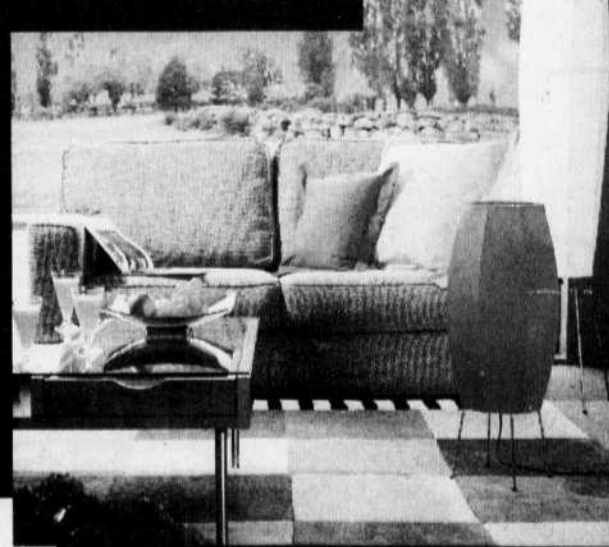
L'Association du transport aérien du Canada a réclamé la tenue de cette rencontre, hier, un peu plus d'une semaine après qu'Ottawa eut ordonné à Air Canada de se pencher sur cette question.

L'Office des transports du Canada a en effet donné 90 jours à la société aérienne pour «prendre les mesures nécessaires pour que ses tarifs international et national renferment les conditions énonçant clairement sa politique concernant le refus de transporter des passagers affichant un comportement perturbateur».

Toutefois, d'autres transporteurs font face au même problème, et ils devraient appliquer les mêmes normes et mesures, a estimé Warren Everson, vice-président à la politique et à la planification stratégique de l'association. «Nous ne voulons pas que l'industrie se retrouve avec une situation hautement instable. L'association, qui représente toutes les lignes aériennes, prend donc les devants afin qu'elles se réunissent et tentent de parvenir à un certain niveau de constance, et aussi à faire en sorte que quoi que nous fassions soit juste et légal», a-t-il ajouté.

La décision à l'encontre d'Air Canada a été prise après que le plus important transporteur au pays eut imposé une interdiction de vol à vie à un homme de Winnipeg ayant eu un échange de mots avec des membres de son personnel au sol, avant de provoquer un incident à bord de l'un de ses appareils.

## Fontaine



c'est tellement différent !

**SOLDES**  
DE JANVIER

Économisez de  
10% à 50% sur 100%  
de la marchandise exposée  
pendant tout le mois de janvier

9780 EST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL, (514) 352-3913

# LES ACTUALITÉS

## Alcool au volant



Le tiers des décès sur les routes demeure attribuable à l'alcool.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

## Guy Chevrette veut serrer la vis aux fautifs

Parmi les mesures proposées: la tolérance zéro pour les conducteurs professionnels et des sanctions plus lourdes en cas de récidive

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les mesures de lutte contre l'alcool seront renforcées, suggère le ministre des Transports, Guy Chevrette.

M. Chevrette a dévoilé hier une série de mesures qui seront bientôt soumises à l'approbation d'un comité interministériel:

- le taux d'alcoolémie permis sera réduit à zéro pour les conducteurs professionnels, au volant d'un taxi, d'un autobus ou d'un véhicule lourd;
- des sanctions administratives frapperont les conducteurs démontrant un taux variant de 0,05 à 0,08, même si la limite légale demeure à 0,08;
- la suspension du permis de conduire en cas de dépassement de la limite de 0,08 passera de 15 à 90 jours;
- des sanctions renforcées seront appliquées dès la première infraction si le taux dépasse 0,16;
- les sanctions seront «adaptées» selon le dossier de chaque contrevenant; par exemple, en cas de récidive, l'utilisation d'un antidémarrage pourrait être imposée pendant un certain temps.

Le ministre Chevrette a noté qu'un premier renforcement des mesures dans le Code de la sécurité routière contre les conducteurs fautifs, en décembre 1996, avait eu des effets positifs.

La proportion de conducteurs agissant avec des facultés affaiblies a été réduite de 3,2 % à 1,8 %, en

baisse de 44 %. Le nombre annuel de décès attribuables à l'alcool au volant a également été réduit de 400 à 265. L'habitude s'est créée chez plusieurs de modifier leurs habitudes et de se faire accompagner à la suite d'une soirée bien arrosée ou de désigner un conducteur demeurant sobre.

Mais le tiers des décès sur les routes demeure attribuable à l'alcool. Il y a au sein des 1,8 % de conducteurs avec facultés affaiblies «un noyau dur de récidivistes» auquel il faudra s'attaquer, croit le ministre Chevrette.

Le ministre des Transports signale qu'il faudra «innover» dans le cadre des barrages routiers.

Dans ces barrages, la simple détection visuelle ne suffit toujours pas à détecter la consommation d'alcool. Il faudra que les policiers aient le pouvoir, dans le cadre de barrages routiers planifiés et publicisés, de faire passer un alcootest à tout conducteur, et non seulement à ceux pour lesquels ils ont des motifs de croire qu'il y a eu consommation d'alcool, comme le stipule la loi actuelle.

«La contrainte de souffler dans un alcootest apparaît fort légère comparée au fléau à combattre», a dit M. Chevrette.

Le ministre a rappelé qu'il a à quatre reprises depuis 1999 réclamé, en vain, auprès du gouvernement fédéral, que soit réintroduit dans le Code criminel la possibilité de forcer un récidiviste à adhérer à un programme antidémarrage.

## Œuvres confisquées par les nazis

### Tableau suspect au MBAM

BERNARD LAMARCHE  
LE DEVOIR

Des précisions se font jour dans le dossier des œuvres volées à des juifs européens au cours de la Seconde Guerre mondiale. Deux œuvres signalées par un article du *National Post* le 29 décembre et appartenant au Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) ont subi un examen récent de la part des experts du musée. Un de ces tableaux, initialement attribué à Nicolas Poussin, serait dans les faits l'œuvre de Charles Le Brun. Cette précision relance l'enquête puisque le musée avait d'abord annoncé ne pas posséder le tableau suspect.

Dernier à emboîter le pas dans ce dossier, après le Musée des beaux-arts de l'Ontario et le Musée des

beaux-arts du Canada, le MBAM annonçait la semaine dernière la mise sous examen de 350 œuvres acquises après 1933 et réalisées avant 1945. Le musée a indiqué hier qu'il détenait davantage d'information sur l'une des deux œuvres identifiées par le *Post* comme étant litigieuses, rendant caduques les informations publiées par le quotidien torontois. Le 8 janvier, contrairement à ce qui avait été écrit, le MBAM avait déclaré par voie de communiqué ne pas posséder un tableau de Poussin intitulé *Vénus et Enée*.

Les recherches, dont les résultats préliminaires ont été dévoilés hier, ont permis de retracer le tableau en question dans les collections du musée. Il s'agit plutôt d'une toile de Le Brun, un autre peintre français du XVII<sup>e</sup> siècle, intitulée *La Déification*

d'*Enée*. L'œuvre avait précédemment été attribuée à Poussin puis successivement à François Perrier et François Lemoyne. Le tableau aurait été acheté en 1953 par le musée, des mains des Schaeffer Galleries, de New York.

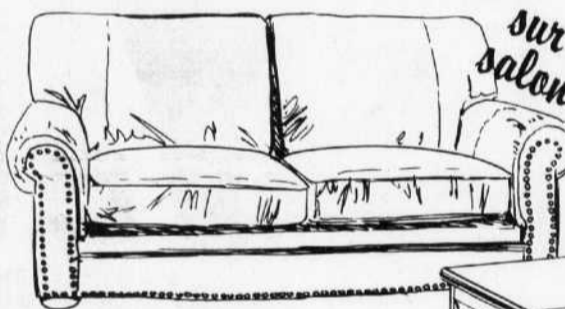
Dans le cas d'une autre œuvre présumément volée, attribuée celle-ci à Auguste Renoir, le musée dit poursuivre ses recherches. On sait par contre depuis hier que cette toile, *L'Entrée de la propriété du général Hély d'Oissel*, a été acquise en 1951 par le biais de la galerie Thomas Agnew And Sons Ltd., de Londres. Le tableau avait appartenu à la collection du marchand d'art français Ambroise Vollard. Les recherches entreprises par le MBAM, compliquées par ces problèmes d'attribution, doivent se poursuivre.

## Venez profiter des prix givrés de janvier

Patrimoine vous offre 15% de réduction sur toute commande de meubles de bois et de mobiliers rembourrés de sa collection régulière et ce, jusqu'au 31 janvier 2001

De plus, pendant tout le mois, les salons sont à l'honneur chez Patrimoine.

Laissez-vous tenter et venez profiter de réductions allant jusqu'à 40% sur nos mobiliers-démonstrateurs sélectionnés



MAISON DE MEUBLES

Patrimoine

3932 Autoroute Laval Ouest, (coin Curé-Labelle)  
Laval (QC) H7T 2P7

(450) 687-6867

## Vous voulez vivre une expérience INOUBLIABLE!



### Inscrivez-vous au Programme de moniteurs de langues officielles

Faites connaître votre langue et votre culture tout en découvrant une culture différente et en faisant l'expérience d'un travail des plus intéressants. Comment? En vous inscrivant à ce programme de stages offerts à travers le Canada.

Le travail de stagiaire consiste à aider des élèves qui étudient le français, langue seconde, ou le français, langue maternelle, à améliorer leurs compétences linguistiques. Pour être admissible, vous devez avoir obtenu au moins un diplôme d'études collégiales (DEC) à la fin de la présente année scolaire.

#### Rémunération

| Pour les moniteurs à temps partiel :                               | Pour les moniteurs à temps plein :                                   |
|--|--|
| 4 000 \$* pour 8 mois de travail à raison de 8 heures par semaine. | 12 500 \$* pour 9 mois de travail à raison de 25 heures par semaine. |

\* Certaines indemnités peuvent s'ajouter au salaire.

Date limite d'inscription : 15 février 2001

Pour en savoir davantage sur le Programme, vous pouvez :

- visiter le site Web du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (<http://www.cmec.ca/olp/>);
- composer le 1 877 866-4242;
- vous adresser à la personne responsable de l'aide financière aux études dans votre établissement d'enseignement ou encore à la direction régionale du ministère de l'Éducation la plus proche de chez vous.

Québec  
Ministère de l'Éducation



Patrimoine canadien

Canadian Heritage



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)  
Council of Ministers of Education, Canada

Souples, spacieux, lumineux

Le Nouvel

## EUROPA

Vieux-Montréal

Après 5 phases, 4 prix d'architecture  
Les conceptions les plus audacieuses  
Les résidences les plus modernes

Construiront sur un des plus beaux sites  
au 50 McGill coin d'Youville au Vieux-Montréal  
près du port et de la Cité Multi-Média

56 condominiums neufs avec tous les attraits ...  
De 1000 à 3000 pi. ca.

Renseignements préliminaires et réservations

982.9991

Heures d'ouverture : lun-jeu 12:00-19:00 sam-dim 12:00-17:00  
Louise L'Heureux - Carol Nadon - agents immobiliers

## É D I T O R I A L

## La tâche du PQ

Les acteurs en présence doivent déterminer leur conduite pour éviter que l'affaire Michaud ne devienne un enjeu de la prochaine course au leadership, qui doit plutôt être l'occasion de clarifier les intentions du PQ à l'égard de la souveraineté.

**L**n démissionnant, Lucien Bouchard force le Parti québécois à faire certaines remises en question. Si un leader charismatique comme lui croit être incapable de mobiliser ses concitoyens en faveur de la souveraineté, c'est que quelque chose ne marche pas. D'aucuns croient que c'est la façon de promouvoir le projet souverainiste qui a fait défaut sous Lucien Bouchard; c'est le cas de Jacques Parizeau. D'autres se demandent si ce n'est pas le projet lui-même qui ne convient pas à l'humeur actuelle des Québécois, comme l'a évoqué l'ancien ministre Claude Charron à la télévision jeudi.

La course à la direction du Parti québécois, qui s'ouvrira prochainement (il faut souhaiter qu'il y en ait une pour que le prochain chef ne soit pas, comme les deux précédents, désigné sans opposition), sera donc dominée par un débat sur l'option constitutionnelle du parti. Il est probable que la discussion porte moins sur l'objectif péquiste, soit faire du Québec un pays, que sur les moyens et les délais pour le réaliser. Faut-il foncer tout de suite vers un référendum? Faut-il proposer un nouvel étapisme? Faut-il attendre après les prochaines élections? Faut-il mettre au service de l'option les attributs et les moyens de l'État?

Les candidats vont bien entendu devoir expliquer comment ils envisagent la gouvernance de l'État québécois entre-temps, d'autant plus que le prochain chef du PQ devient premier ministre de facto. Mais il est évident que les membres du parti, les seuls qui auront droit de vote, vont faire porter leur jugement d'abord sur les propositions des aspirants à l'égard du projet et sur leur capacité de le réaliser et de conserver le pouvoir.

À l'heure actuelle, toutefois, une affaire, la désormais célèbre affaire Michaud, vient brouiller les cartes. En démissionnant, Lucien Bouchard a mis fin à tout espoir de voir ce différend se régler par une quelconque négociation en haut lieu.

Il est possible que l'échange de vues sur cette affaire connaisse une nouvelle escalade, les uns voulant répliquer aux propos sévères tenus par M. Bouchard, jeudi, à l'encontre de ceux qui ont appuyé M. Michaud, les autres voulant au contraire se ranger derrière le premier ministre. Le pire scénario serait que cette histoire s'envenime, traîne en longueur et devienne un enjeu de la course au leadership du Parti québécois.

Depuis déjà plusieurs années, autant dans son programme électoral que dans les politiques instaurées par les gouvernements issus de ce parti, le PQ a adopté une orientation en faveur d'un Québec francophone mais indéniablement pluraliste, qui respecte les droits de tous les citoyens, quelle que soit leur origine, et les droits des minorités.

Les débats récents sur les votes ethniques vont sans doute forcer les candidats à la direction du parti à réitérer leur adhésion à ces principes et leur engagement profond à les faire triompher. Ils devront faire une mise en garde aux militants péquistes sur leur intention de ne tolérer, au sein des instances du parti, aucun écart par rapport à l'orientation actuelle, la seule acceptable.

C'est en se prononçant fermement contre les thèses ethnocentristes, en condamnant ceux qui les défendent et en proposant des politiques assorties que les candidats vont pouvoir guérir l'abcès des «votes ethniques». Le PQ doit, sous son nouveau chef comme ce fut le cas sous M. Bouchard, pouvoir se présenter comme le parti de tous les Québécois s'il aspire à conserver le pouvoir et à réaliser son projet.

Il n'y a pas lieu de remettre en question l'orientation pluraliste qui est celle du PQ. Ceux qui pourraient s'y opposer forment de toute manière une petite minorité qui est battue dans les congrès et les conseils nationaux lorsqu'elle cherche à faire adopter ses positions. Il n'y a donc pas lieu que ce sujet devienne l'objet du débat central de la course qui se prépare.

En conséquence, les acteurs de l'affaire Michaud doivent déterminer leur conduite au cours des prochains jours de manière à ce que cette affaire ne vienne pas perturber la course à la succession de M. Bouchard en se substituant au débat de fond qui attend le PQ au sujet de son option.

Car nous croyons qu'avant toute chose, la course au leadership qui se prépare doit être l'occasion pour le parti de dire clairement aux citoyens et aux électeurs quelles sont ses intentions à l'égard de la souveraineté. Les Québécois ont le droit de savoir où ce parti veut les entraîner, dans quels délais, suivant quel processus, et de quelle manière il veut utiliser les pouvoirs de l'État pour promouvoir son projet.

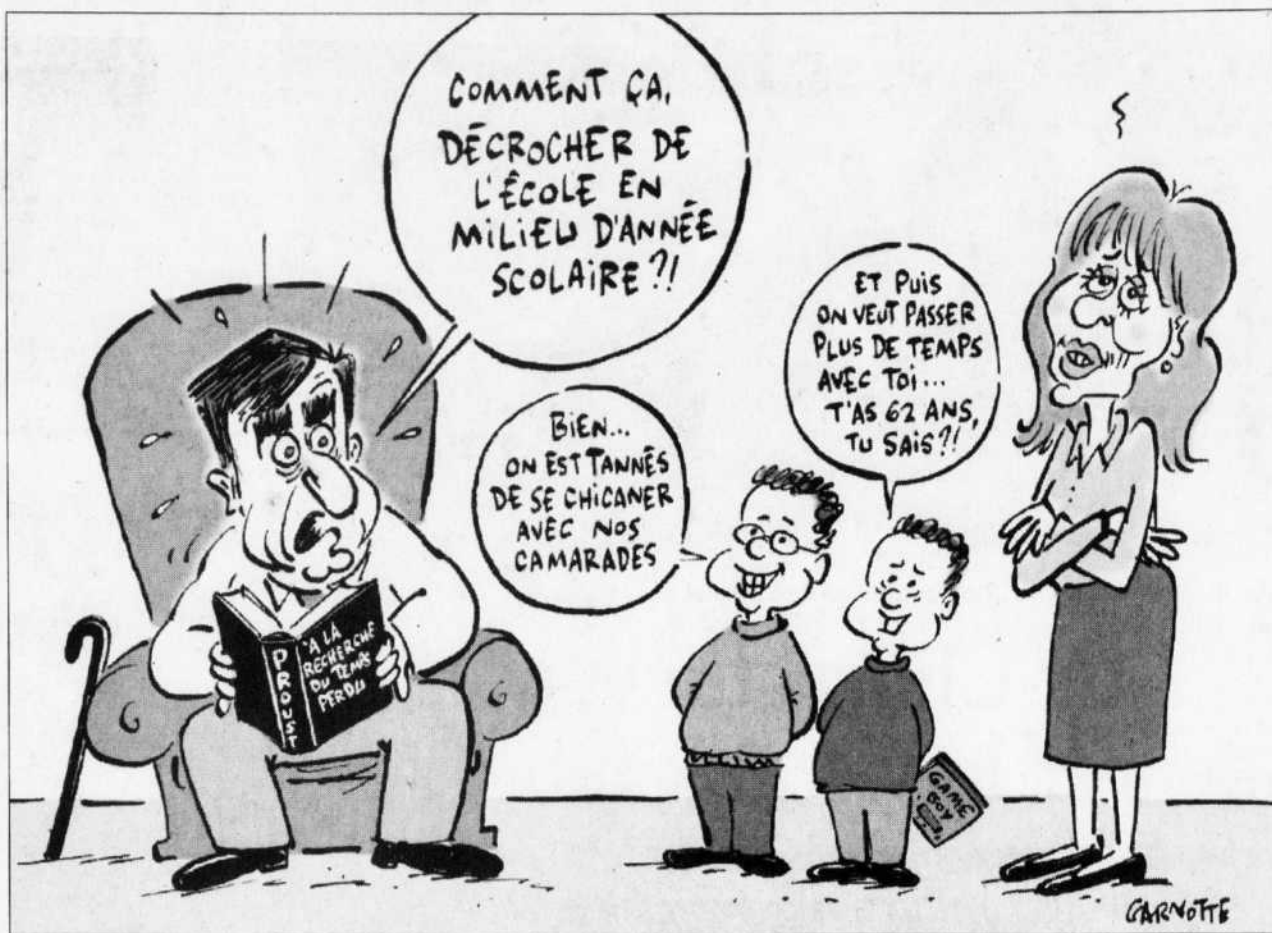
De plus, nous croyons que cette course au leadership ne doit pas devenir l'amorce d'une campagne référendaire précipitée au cours du présent mandat. Cette course ne doit pas devenir l'occasion d'une fuite en avant. Un troisième échec référendaire en vingt ans serait néfaste pour l'idée de la souveraineté, un projet tout aussi pertinent aujourd'hui qu'en 1980 et en 1995, et serait néfaste pour le Québec.

mvenne@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFACON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## L E T T R E S

## L'œil captif

C'est avec désarroi que j'ai appris que le Cinéma du Parc, dernier cinéma underground — au propre comme au figuré, ses clemétes et odorantes salles logeant dans le sous-sol d'un modeste centre commercial —, passait entre les mains et les poches du nouveau magnat du cinéma montréalais, Daniel Langlois.

Le prétendu sauveur du «cinéma de genre» (que l'on ne peut désormais plus distinguer avec «cinéma de nombre») possède désormais la totalité des écrans du créneau cinématographique populaire nommé «indépendant».

Entre vous et moi, qui est réellement indépendant? Les grands distributeurs américains, seuls décideurs de l'endroit, la manière et le contenu que vous allez consommer, ou les réseaux des cinémathèques ou cinémas de répertorie?

Devant cette irrémédiable situation, il était presque inévitable que le Cinéma du Parc tombe dans la niche du tsar Langlois et de son sbire Chamberlan. Sauveurs ou conspirateurs? Il est triste de dénoter le peu de réflexion populaire et médiatique autour des activités de récupération et de l'exercice de mainmise langloisienne sur le cinéma d'auteur qui se déroule sous nos yeux; peut-être sommes-nous encore éberlués par les guichets-aquariums et les placiers-robocops d'Ex-Centris.

Il est consternant d'assister sans aucune contestation ni point d'orgue à cette entreprise impériale du fondateur de Softimage qui, au nom de l'art et de la liberté d'expression, s'enorgueillit de posséder en quasi-totalité les lieux de diffusion montréalais des œuvres d'auteur.

Pourquoi accepte-t-on si facilement de voir ce type de cinéma tomber entre les mains d'un seul groupe alors que tous et chacun crient d'indignation devant les mégaplexes des Famous Players et Cinéplex Odeon? Parce que c'est de cinéma «intelligent» qu'il est question? Parce que l'aura du wonder boy québécois du logiciel est telle qu'il est devenu in-

touchable et publiquement intimidant de le remettre en question?

Osons être clair: Daniel Langlois a investi son argent dans l'aventure Ex-Centris afin de tester son concept ici pour éventuellement le rentabiliser ailleurs.

Bon pour lui.

Mais lorsqu'il clame à tout vent que cela n'est qu'un acte de mécénat et d'amour pour Montréal, alors vaut mieux croire également que Pierre-Karl Péladeau a acquis Vidéotron et TVA afin d'éviter que ces entreprises ne passent à des intérêts autres que québécois. Tant qu'à se faire des histoires, je dirais: bernons-nous comme il faut!

Avec, en poche, le monopole certain de la clientèle intellectuelle et branchée (on compte maintenant les jours de la Cinémathèque québécoise... à moins que le samaritain ne tente une autre entreprise de sauvetage), quel sera le prochain investissement de Daniel Langlois? L'Impérial? Le Clap? La Boîte Noire?

Et lorsque toutes les salles lui appartiendront, il restera ensuite les manifestations cinématographiques: il est fort à parier que le pieux Chamberlan voudra ajouter à sa couronne Fantasia, les Rencontres internationales du documentaire, le Festival du film sur l'art... et quoi encore?

Est-il sain que le sort du cinéma d'auteur montréalais — et surtout le choix de ses œuvres — ne soit ultimement l'affaire que d'un seul comité de programmation?

Peut-être que Serge Losique (oui oui, vous avez bien lu) serait l'homme de la situation. En redéfinissant le mandat de L'Impérial et en établissant une contre-offensive face au tentaculaire Ex-Centris, peut-être aurons-nous accès de nouveau à une diversité filmique. Hélas, les dés semblent pipés. La bourse ou la vie: une île, une ville, un complexe de cinéma d'auteur...

Georges Milani  
Historien du cinéma et (de moins en moins) cinéphile  
Janvier 2001

## Ce souffle dont le Québec a besoin

Il ne manque pas de Québécoises et de Québécois pour croire que l'on peut faire mieux comme société en réduisant, voire en stoppant, les inégalités que le système capitaliste et nommément la mondialisation ne cessent d'accroître.

Événement culminant de l'an 2000, «notre» Marche mondiale des femmes en a témoigné éloquentement mais cette aspiration collective nourrit également la sève riche de démocratie et de solidarité qui fait vivre une pléiade d'organismes, que l'on retrouve sous le chapeau communautaire, très souvent.

Malheureusement, comme l'écrit M. Descôteaux, aucune formation politique ne porte cette soif nationale (le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté en a pourtant montré l'ampleur) au rang de projet de société, pour une raison fondamentale, à mon avis: tous les partis, y compris le gouvernement du Parti québécois, ont fait le choix idéologique du marché comme finalité suprême et infaillible, au détriment du bien commun.

Zeus contre Prométhée, malgré tous les progrès de la raison... et de l'informatique!

Or voilà que l'éditorial de Bernard Descôteaux, publié le 31 décembre 2000, situe de nouveau *Le Devoir* dans la riche tradition des journaux qui, après analyse et réflexion critiques, proposent un projet de société comme souffle nouveau, au moment où nous entrons dans une ère nouvelle.

Bravo pour ce choix et cette incitation à l'engagement envers un monde meilleur parce que sans pauvreté, voulue et entretenue à tout le moins.

Jean Forest  
New Richmond  
2 janvier 2001

## REVUE DE PRESSE

## L'inquiétude des vainqueurs

Antoine Robitaille

**É**chaudés par des décennies de rebondissements du débat constitutionnel et national, les chroniqueurs et éditorialistes du ROC (rest of Canada) semblaient eux-mêmes vouloir se contenir, hier, malgré la «bonne nouvelle» de la démission du «meilleur porte-parole des séparatistes», Lucien Bouchard. Bien sûr, la totalité des chroniques et des éditoriaux comportait au moins un paragraphe de réjouissance: «Le séparatisme semble de plus en plus malade», écrivait par exemple le *Halifax Daily News*. «Il est tentant de célébrer», opinait le *Toronto Star* qui, pour une rare fois, se trouvait d'accord avec le *National Post*, dont le titre de l'éditorial faisait état d'un «repli du séparatisme». Bien sûr aussi, on se félicitait, comme dans le *Winnipeg Free Press*, de voir «décliner le PQ, une «situation qui crée une occasion en or pour Jean Charest et les libéraux québécois».

Le *Star* affirmait pour sa part que la déclaration de Bouchard selon laquelle ses «efforts pour relancer rapidement le débat sur la question nationale sont restés vains» était «la plus éloquente confirmation de la foi de Jean Chrétien dans le fédéralisme».

«Réfrénons notre joie», insistait toutefois le chroniqueur Glenn Wanamaker, de la chaîne Sun. Le *Halifax Daily News* allait dans le même sens, faisant sa une avec un vibrant «Ne pavisons pas! Attention, Canada anglais: la démission de Lucien Bouchard ne signifie pas la mort du séparatisme».

L'inquiétude était partout décelable. Le *Halifax Daily News* écrivait en éditorial que les «éléments racistes» du Parti québécois que Lucien Bouchard a condamnés n'ont pas dit leur dernier mot.

Aussi, tous les maillons de la chaîne Sun publiaient

le même éditorial dans lequel on disait préférer Lucien Bouchard, ce «démou familier», à celui qui pourrait prendre sa place. «Qui donc le remplacera pour faire avancer leur cause moribonde? Un pur et dur qui s'en prendra directement aux minorités — anglophone et autres — afin de consolider son pouvoir? On pourrait, bientôt, se surprendre à manquer le vieux démon.» Quant à l'équipe éditoriale du *Vancouver Sun*, elle redoutait que les successeurs de Bouchard «ne s'embarrassent dans l'intolérance».

Dans le même journal, la chroniqueuse Barbara Yaffe appréhendait, elle, un retour du terrorisme. «La démission de Bouchard pourrait bien signifier la prise de contrôle du PQ par les séparatistes extrémistes. Cela signifie que des pressions seront faites pour que le gouvernement tienne un troisième référendum le plus vite possible. Et si les militants séparatistes ne voient pas le mouvement avancer comme ils le souhaitent — sans un leader pragmatique et démocrate comme Bouchard, il est improbable que leur cause progresse —, tout pourrait déraiser. Un troisième NON s'avérerait dévastateur pour eux.»

«Frustrés de voir leur projet bloqué, ces fanatiques pourraient être tentés de revenir à leurs douteuses tactiques des années 60. A cette époque, avant que le séparatisme ne soit légitimé par des chefs respectables, avant qu'il n'intègre la vie parlementaire, les bombes firent éclater des boîtes aux lettres, les slogans haineux défigurèrent les murs de Montréal et le Front de libération du Québec était actif.»

Les propos du chroniqueur Andrew Coyne, dans le *National Post* d'hier, n'étaient pas non plus dénués d'une certaine angoisse. Selon lui, les prochaines semaines et les mois à venir pourraient être assez perturbés. «D'abord, on ignore comment l'opinion publique qué-

bénoise réagira à ces événements: il n'est pas impossible que nous observions une hausse soudaine et temporaire de l'appui à la souveraineté, comme lors d'un deuil.»

«Ensuite, si les purs et durs du PQ prennent le contrôle du parti, ils pourraient tenter de commettre un acte désespéré. Un animal n'est jamais si dangereux que lorsqu'il se trouve prisonnier dans un coin.» Lui-même partisan d'une ligne dure — fédéraliste, il va sans dire —, Coyne expose un autre scénario, catastrophique à ses yeux. «Certains pourraient faire des pressions pour que Jean Chrétien, à son tour, quitte son poste afin d'offrir une sorte de compensation aux Québécois pour la perte de Bouchard.»

Et alors, «l'accommodant» Paul Martin, écrit Coyne non sans mépris, prendrait le relais au fédéral alors qu'au Québec, Jean Charest serait élu sur une plateforme plus nationaliste pour aller chercher le vote des «mouss». Résultat: MM. Martin et Charest pourraient être bien capables d'oublier toutes les leçons des dernières décennies, «relançant les négociations constitutionnelles, promettant ce qu'ils ne peuvent accomplir, espérant mettre fin à cette histoire de la souveraineté tout en écrivant un nouveau chapitre».

Les «adieux» à Lucien Bouchard, dans le ROC, ont été marqués par l'ambivalence, comme le faisait remarquer Barbara Yaffe dans le *Vancouver Sun*. Les bons mots n'ont pas manqué. Partout, on a loué les grandes qualités de «l'homme d'État». Le «prince noir de la politique canadienne» n'a pas succombé à la tentation de «paralyser la fédération pour atteindre ses objectifs sécessionnistes», notait le *Toronto Star*. Le *Globe and Mail* le qualifiait de politicien exceptionnel de «grande intelligence», «très intègre».

N'eût été du «séparatisme», il serait exactement le «type de leader que nous serions très tristes de voir quitter la vie publique». Selon le *Globe*, il faut voir en Lucien Bouchard l'un des hommes les plus déterminants sur la politique canadienne des dernières décennies: «Il a complètement redéfini le paysage politique.» Par ailleurs, le *Globe* ne tarissait pas d'éloges sur le gouvernement de M. Bouchard. «Il s'est avéré un très bon gestionnaire du Québec, progressif socialement mais prêt à prendre des mesures impopulaires pour éviter le retour des déficits.» La conclusion du *Globe* est éloquente: «Quel dommage qu'un personnage si impressionnant n'ait pu rester du côté du Canada.»

Personnage impressionnant? De la taille d'un Trudeau? Exactement, a répondu William Johnson hier dans le *Globe*. Johnson faisait remarquer que les deux personnages «sont entrés en politique sur le tard, sans le vouloir vraiment. On a eu à convaincre les deux que le pays avait besoin d'eux. Ni l'un ni l'autre n'avait de racine profonde dans son parti. Les deux étaient des visionnaires profondément habités par des conceptions de leur pays et des changements qu'il fallait y apporter». La différence, chez Trudeau: «La raison l'emportait sur la passion.»

Sur ce sujet, Lawrence Martin, biographe de Lucien Bouchard, écrivait la même chose hier, notant que Lucien Bouchard est probablement le seul homme politique de l'histoire du Canada qui ait presque réussi à unir une fois pour toutes le Canada, pour ensuite presque réussir à le diviser.

Pour Norman Spector, ancien ambassadeur du Canada en Israël, Lucien Bouchard rappelle le *Globe and Mail*: «Depuis son entrée en politique, M. Bouchard a été en lutte contre les purs et durs de tous les côtés.»

## IDÉES

Yves Michaud à Lucien Bouchard

## « Il y a des clivages dans notre société qui doivent être nommés »

Yves Michaud a rendu publique hier la lettre qu'il faisait parvenir le 31 décembre dernier au premier ministre Lucien Bouchard. Nous en publions ici la quasi-totalité.

YVES MICHAUD

**J**e vous écris pour vous redire jusqu'à quel point les événements de décembre sont néfastes pour la cause que nous servons. Je vous ai tendu avant Noël une main loyale et fraternelle pour sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes. Je récidive par la présente en espérant que nous arriverons dans l'honneur et la dignité à une «paix des braves» pour sortir de la triste affaire qui secoue notre parti et mobilise des segments non négligeables de l'opinion publique québécoise.

Je vous épargnerai le rappel de mes états de service à la nation québécoise depuis plus d'un demi-siècle, quoique j'eusse souhaité qu'ils fussent pris en compte, comme j'aurais estimé indispensable que l'on s'efforçât de connaître la teneur exacte de toutes mes déclarations, faites aux États généraux, avant que l'Assemblée nationale n'adoptât, le 14 décembre 2000, à l'unanimité des 109 députés présents, une motion de blâme unanime à l'égard de certains de mes propos prétendument «inacceptables». Cela, sans débat autorisé, tous les députés muselés par la discipline de leur parti, des deux côtés de la Chambre. Pourquoi n'ai-je pas été informé des chefs d'accusation pesant contre moi? Pourquoi m'a-t-on refusé ce qu'un État de droit reconnaît à tout citoyen, une défense pleine et entière? Y avait-il urgence? Pourquoi cette hâte et cette précipitation fébrile? J'étais à portée de téléphone. Pourquoi ne fus-je pas invité à m'expliquer avant de me couvrir d'opprobre? Pourquoi cette atteinte à la liberté d'expression de la part d'élus qui devraient être les premiers à donner l'exemple du respect de la Charte québécoise des droits et libertés?

Si l'on m'avait donné l'occasion de me faire entendre, j'aurais dit ceci.

## 1- Banalisation de l'Holocauste

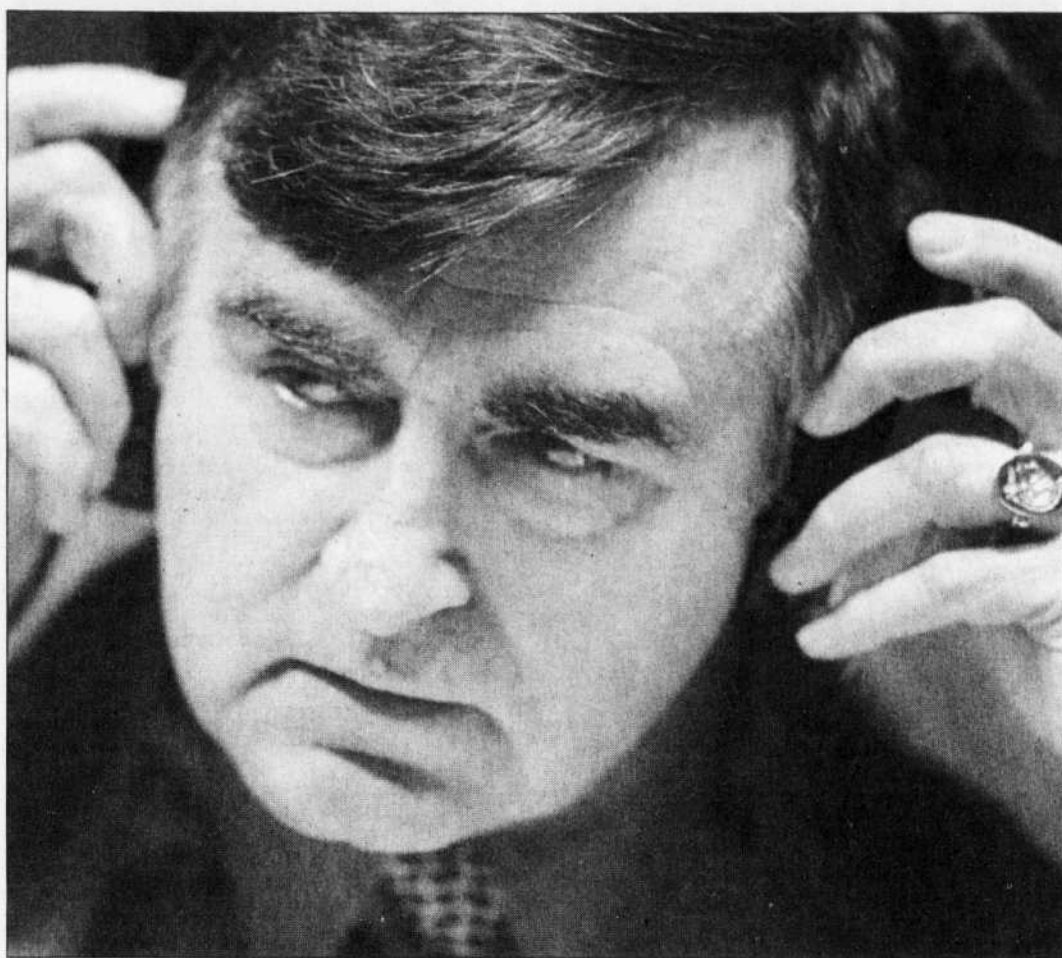
Rien dans la conversation que j'ai eue avec le sénateur libéral Leo Kolber n'autorise quiconque à prétendre que j'ai banalisé l'Holocauste. Ce dernier a déclaré qu'il ne se souvenait pas de notre conversation. Eût-il perçu dans mes propos la moindre offense au peuple juif, sa mémoire l'aurait sûrement enregistrée. Affirmer que d'autres peuples ont souffert tout au long de l'aventure humaine n'implique d'aucune façon la contestation du caractère unique et incomparable de la tentative d'extinction du peuple juif par l'Etat nazi. Je déplore que d'aucuns se soient servis de cette immense tragédie pour salir ma réputation et entacher mon honneur.

Il serait fort étonnant que je me découvre soudainement, à mon âge, une vocation tardive d'antisémite. J'habite depuis plus de 37 ans un quartier juif de Montréal, en parfaite harmonie et convivialité avec mes voisins. Il n'y eut jamais l'ombre d'une anicroche entre nous. J'ai toujours eu, autant que vous, une grande admiration pour le peuple juif, que je décrirais en ces termes (qui plus est en présence de Robert Libman, directeur régional (sic) pour le Québec du B'nai Brith), en citant Lionel Groulx, lors de mon intervention devant la Commission des états généraux de la langue française: «J'invite les Canadiens français à posséder comme les juifs leur âpre volonté de survie, leur invincible esprit de solidarité, leur impénétrable armature morale. L'antisémitisme est une attitude antichrétienne et les chrétiens sont en un sens spirituellement des sémites.» J'ajouterai que si le peuple canadien-français avait suivi l'exemple du peuple juif, le Québec serait un pays souverain depuis des décennies.

Mes propos admiratifs à l'égard du peuple juif n'ont pas été relayés par les médias et à plus forte raison par les représentants du B'nai Brith qui m'ont entendu, assis dans la salle, et qui devaient me succéder à la tribune de la Commission des états généraux. De pareils propos ne servaient évidemment pas l'entreprise de démolition visant à me discréditer dans l'opinion publique, conduite par le B'nai Brith, entreprise à laquelle l'Assemblée nationale a été malheureusement associée avec une rapidité et une complicité dont je cherche encore à comprendre les véritables motifs. Passe que l'opposition libérale se livre à de vilains procès d'intention. Mais que les députés et les ministres de mon propre parti fassent l'«union sacrée» avec nos adversaires pour me déshonorer me laisse encore pantois. En voyant chacun d'entre eux se lever prestement pour voter ma mort politique, je croyais assister à une séance de politique-fiction. Hélas! la réalité dépassait la fiction.

## 2- Le vote (ethn...!) linguistique

En français, une «ethnie» se définit par la langue qu'elle parle. Au Québec, le canon du discours de la rectitude politique interdit de prononcer ce mot sacrilège. Humaniste, démocrate et amant comme vous des dictionnaires et des lettres, je crois que tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit, ce qui se traduit dans le domaine politique par l'irréfragable droit de tous les citoyens du Québec de se prononcer comme ils l'entendent lorsqu'ils sont appelés à exercer leurs suffrages. Cela ne contredit pas mon propre droit de citoyen, libre de ses opinions, de faire le constat, suite à l'analyse d'un vote massif et à 100% contre la souveraineté du Québec dans un secteur donné de Montréal, qu'il y eut un vote linguistique contre le projet souverainiste québécois. Le constater, le dire, regretter qu'il en soit ainsi, n'est pas une infamie. Des votes massifs à 100%, sans l'ombre d'une dissidence, d'une provenance ou d'une autre, ne me paraissent pas être une bonne indication du fonctionnement démocratique. Il y a des clivages dans notre société, des lignes de fracture qui



Dans cette deuxième lettre destinée à Lucien Bouchard, Yves Michaud donne son point de vue et fait le point sur les événements qui font l'actualité depuis quelques semaines déjà.

## 4- Les extrémistes

doivent être nommés si l'on veut créer les ponts qui permettront la poursuite commune des meilleurs intérêts du Québec. C'est un exercice difficile, j'en conviens. Pénible même, je puis en témoigner dans les moments difficiles que je traverse. Je paye le prix fort ma liberté d'expression face à une censure et un bête discours de rectitude politique qui n'ont jamais favorisé le progrès des sociétés.

Parlons de «vote ethnique» puisqu'il ne s'agit pas du Québec. En Israël, au mois d'août dernier, suite à l'élection d'un candidat de droite à la présidence de cet Etat, devant Shimon Peres, Prix Nobel de la paix, une députée travailliste, Colette Avital, ex-ambassadrice d'Israël au Portugal, a qualifié de «vote ethnique» l'élection du nouveau président. La députée soutenait que l'élection en question était le fait du vote séfarade (oriental) contre l'oligarchie ashkénaze (européenne). L'élection a eu lieu en août 2000. Mme Avital n'a pas encore été l'objet d'un vote de blâme unanime de la Knesset. «Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà...»

## 3- Les immigrants

Voici ce que je déclarais à la Commission des états généraux sur la langue française à propos de l'intégration des immigrants à notre vie collective: «Des néo-Québécois, dont le nombre est insuffisant hélas, ont opté pour le Québec d'abord et enrichissent de manière brillante et exemplaire la patrie qu'ils ont adoptée. Au titre de leur contribution au patrimoine commun, ils y mettent parfois, voire souvent, plus de ferveur et de générosité que beaucoup de nos concitoyens dits «de souche», mais de souche déracinée, indifférents ou étrangers au devenir de leur propre patrie. De ce type d'immigrants, je souhaiterais qu'il en vienne à la tonne! La souveraineté du Québec est impensable sans le soutien, l'apport et la volonté d'un nombre substantiel de néo-Québécois qui feront route avec nous et contribueront à l'édification d'une société de justice sociale et de liberté. C'est sur des communautés humaines comme la nôtre, incrustées dans une même histoire et une volonté de vivre un même destin collectif, enrichies de l'apport précieux de nouveaux citoyens, de toutes races, confessions, couleurs, que se créent les nations, lieu privilégié et irremplaçable d'une solidarité d'hommes et de femmes qui partagent un certain nombre de valeurs, parlent une langue commune et participent à la culture d'un ensemble collectif. Des immigrants, oui!, nous en voulons! En repoussant à l'extrême, s'il le faut, notre capacité d'accueil.»

Y a-t-il dans ce qui précède des relents d'exclusion et de xénophobie? Peut-on m'imputer le crime de souhaiter que davantage de nos nouveaux concitoyens participent à notre vie nationale? Si tel devait être le cas, si ce type de propos peut être interprété comme un rejet des immigrants qui ne partagent pas ma vision d'un Québec souverain, je le regrette.

Je souscris sans réserve à la notion de contrat civique élaborée dans le document approuvé par le conseil des ministres et déposé par Robert Perreault, alors ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, à l'occasion du Forum national sur la citoyenneté et l'intégration, tenu à Québec les 21 et 22 septembre derniers. «Ce contrat concerne et lie toutes les Québécoises et tous les Québécois. Il fixe les balises de la responsabilité citoyenne à laquelle souscrit progressivement, de sa jeunesse à sa majorité, toute personne née ici ou ayant choisi d'y vivre et s'identifiant à la communauté politique que forme le peuple québécois» (page 21). Je suis partisan d'une citoyenneté québécoise centrée sur le partage d'un patrimoine civique vivant, des valeurs qui ont fait notre histoire, charpentent notre présent et nous aident à imaginer l'avenir.

Au cœur de ce patrimoine se trouvent la Charte des droits et libertés de la personne, le respect des lois légitimement adoptées, la langue française comme langue publique commune ainsi que plusieurs autres aspects de notre vie sociale et de nos institutions. Je suis d'accord avec le document gouvernemental qui affirme que ce contrat civique doit être au fondement de notre politique d'intégration non seulement des immigrants mais de toutes les personnes aspirant à exercer la citoyenneté québécoise.

L'un de nos plus féroces adversaires politiques est Robert Libman, ancien député du Parti Egalité à l'Assemblée nationale, maire de Côte-Saint-Luc, directeur régional (sic) au Québec du B'nai Brith, organisme qui a suggéré de débaptiser la station de métro Lionel-Groulx et qui vous a sommé par voie de communiqué de vous opposer à ma candidature dans Mercier, le 12 décembre 2000. Comme si M. Libman et le B'nai Brith avaient désormais le pouvoir de choisir «leurs» candidats aux investitures du Parti québécois! Avouez qu'il y a des sommets d'insolence qui forcent l'admiration! Dans ce même communiqué, le B'nai Brith, qui se prétend défenseur des droits et libertés, me qualifie de «dinosaur du parti» en exigeant le retrait de ma candidature. N'est-ce pas là faire insulte, à travers moi, à tous les militants d'un certain âge du parti et, par voie de conséquence, à l'ensemble de mes concitoyens et concitoyennes qui ont contribué toute leur vie à construire le Québec? Suis-je, avec tant d'autres, un déchet de la société nonobstant le fait que la valeur s'est peut-être ajoutée au nombre de nos années? Je n'ai pas entendu, des deux côtés de la Chambre, une seule voix s'élever contre cette violation de la Charte québécoise des droits et libertés au chapitre de la discrimination en raison de l'âge. Pourquoi ce traitement de faveur au B'nai Brith?

M. Libman est en outre, c'est litote de le dire, un prosélyte virulent et acharné de la partition du territoire québécois dans l'éventualité de l'accession du Québec à la souveraineté. En cas de sécession, le droit international reconnaît l'intégrité du territoire de la partie sécessionniste d'un Etat. Dans les deux cas, flétrir la mémoire de Groulx et le dépeçage éventuel de notre territoire national sont des positions extrêmes. Elles ne peuvent être que le fait d'«extrémistes», propos que les porte-parole les plus en vue du Parti québécois ont eux-mêmes tenus pour qualifier un rassemblement de «partitionnistes» à l'université McGill, dont M. Libman était une tête d'affiche.

[...]

Guidé par les intérêts supérieurs du Québec et aussi par ceux du seul parti porteur de l'espérance qu'il devienne maître chez lui, et soucieux de ne pas laisser les adversaires de notre cause profiter des événements, je reconnais qu'un geste s'impose pour mettre un terme à une dérive préjudiciable à la démocratie québécoise et malsaine pour le Parti québécois.

Je constate qu'en dépit de ma bonne foi, certains de mes propos et surtout les interprétations erronées qui en ont été faites ont apparemment choqué ou blessé certaines personnes et je le déplore. Dès lors, gardant ma dignité, je prie ces personnes de m'excuser des malentendus que mes propos, par imprécision ou maladresse, ont provoqués. Il va de soi que les origines ethniques, les croyances religieuses et les allégeances politiques n'altèrent pas la qualité de citoyen. De plus, je ne conçois pas la nation québécoise d'aujourd'hui et de demain autrement que pluraliste, ouverte, sans exclusion, accueillante et fraternelle. Ces mêmes principes valent évidemment pour les futurs immigrants.

Compte tenu de tout ce qui précède, je vous prie de prendre les initiatives nécessaires pour que la motion de blâme à mon endroit soit rescindée dès les premiers jours de la reprise des travaux parlementaires. N'étant pas renégé de ma patrie, je vous demande également, en votre qualité de président du Parti québécois, de reconnaître publiquement la légitimité de ma candidature à l'investiture du 4 mars 2001 dans la circonscription de Mercier. Cette affaire ayant déjà trop duré, je vous saurais gré de me faire savoir le plus rapidement possible les voies et moyens par lesquels réparation puisse être faite des torts qui m'ont été causés. Les conditions précitées étant satisfaites, je souhaite vivement, sûrement avec vous, que ce que les médias sont convenus d'appeler «l'affaire Michaud» soit classé le plus rapidement possible.

Denise Bombardier



## Les rêves brisés

Le Devoir est heureux d'accueillir dans ses pages l'animatrice et auteure bien connue Denise Bombardier. Dans un premier temps, Mme Bombardier nous reviendra tous les deux samedis.

**L**ucien Bouchard n'a pas fait le saut en politique pour devenir un bon premier ministre, celui que les observateurs louangent depuis deux jours. Cet admirateur de De Gaulle, de Churchill, de Proust, collectionneur des ouvrages de La Pléiade, à toujours eu une vision romantique de la politique. Imprégné de culture classique, des valeurs humanistes, ses préférences se portent davantage vers le siècle des Lumières que vers celui de l'électricité.

La politique, si elle a atténué l'angoisse sourde qui est le moteur de sa vie (à la façon des créateurs), ne l'a pas rendu heureux. Le Québec qu'il voulait guider, animer (au sens d'*anima*), incarner, ne correspondait pas à ses rêves. En ce sens, il s'est trompé de peuple, d'époque et de parti politique.

Le messianisme canadien-français dont se réclamaient nos élites, même *a contrario* comme Pierre Elliott Trudeau qui nous incitait à nous emparer du Canada tout entier, ce messianisme a forgé l'étudiant studieux. Nous allions devenir un grand peuple, vainquant nos démons et nos peurs dans un élan d'union nationale. Là où Lévesque avait échoué, Lucien Bouchard croyait qu'il réussirait. Le peuple s'est désisté. L'époque également ne se prête guère aux rêves de Lucien Bouchard. Les pragmatiques ont supplanté les visionnaires et les électeurs ont remplacé les citoyens. Les gouvernements sont ainsi devenus des gestionnaires des volontés de l'opinion publique sondée quotidiennement. Le premier ministre qui espérait parvenir à susciter un dépassement collectif grâce à la politique a donc vécu dans la déception. Mais paradoxalement, sa gestion fut aux yeux de plusieurs efficace et réaliste. Or Lucien Bouchard n'a certainement pas rêvé de devenir le maître d'œuvre implacable des compressions dans l'éducation, la santé, la culture. Il ne s'était pas imaginé à la tête d'une société où les marginalités sont devenues la norme, où les écoles sont transformées en usines à diplômes, les hôpitaux en salles d'attente, où l'humour, plus ou moins heureux, tient désormais lieu de ciment social et où les enfants qu'on interroge sur leurs rêves d'avenir répondent spontanément: «faire de l'argent». Confronté à cette société, il a su la gouverner, mais sans bonheur réel.

Enfin, d'une certaine façon, l'homme s'est trompé de parti. Après avoir quitté le Bloc québécois, sa création personnelle devant l'impossibilité de rejoindre un parti à idéologie molle à la manière du PLQ, où les troupes se regroupent autour du chef, il a atterri au PQ, où sévissent depuis toujours des factions dont le nationalisme exacerbé fait fi du culte du chef. Or Lucien Bouchard, sans doute est-ce un trait de son insécurité profonde, a tendance à exiger l'adhésion à sa personne, particulièrement de ceux qui partagent ses convictions. Souvenons-nous de sa réaction lors d'un vote de confiance sur son leadership alors qu'il estimait le pourcentage d'appui autour de 75% insuffisant. Son parti, à ses yeux une extension de la famille, ne doit pas malmener le père, un père au demeurant altruiste, juste, ouvert au dialogue et sincère, toutes qualités qu'il s'attribue volontiers. Car Lucien Bouchard n'est ni humble ni vaniteux. Il a l'orgueil des grands, ses héros historiques qui ont sauvé leur peuple parfois contre lui-même, tel de Gaulle.

Les trahissements des militants montréalais, leur irresponsabilité à ses yeux sur la question de la langue, devenue un enjeu de grande sensibilité pour ce père dont les enfants s'adressent en anglais à leur mère, ont érodé sa patience qui n'est pas légendaire. Il est homme de principe autant que de pouvoir, et l'affaire Michaud, par ce qu'elle révèle des abysses d'un nationalisme qu'il exécère, lui donnait l'occasion de démissionner avec éclat, c'est-à-dire en s'appuyant sur ces valeurs humanistes si chères à son cœur. Peut-être doute-t-il désormais que le nationalisme, assise de la souveraineté, puisse extirper de sa nature même ce démon qu'il habite.

Lucien Bouchard, au cours de sa carrière politique, a réussi à enthousiasmer les uns et à trahir certains. Son ami Mulroney par exemple, blessé à vie par la manière dont son ministre l'a quitté. Est-ce à l'ancien premier ministre canadien que le premier ministre démissionnaire pensait lorsqu'il s'est excusé auprès de ceux qu'il avait malmenés? C'est à ce moment par contre que l'émotion a surgi chez cet homme qui a toujours eu tendance à s'émouvoir de ses propres émotions. A se culpabiliser également, comme si les échecs lui étaient obligatoirement attribuables. La superbe, toujours, qui a forgé sa conviction qu'un homme seul, par la puissance de son charisme et de sa détermination, peut changer le cours de l'histoire. Anachronisme, bien sûr, à notre époque de démocratie consensuelle.

Dans son discours de démission à classer dans les livres d'histoire, l'homme n'a pas su échapper à un des pièges de sa vie, ce besoin de revanche sur son passé. En attaquant avec violence certains adversaires, Yves Michaud bien sûr mais aussi Jacques Parizeau et d'autres «amis politiques», signataires du texte «Solidarité Michaud», il a révélé cette incapacité viscérale à subir ce qu'il considère un rejet. Qui a oublié sa réaction lors du refus d'un scrutateur libéral de lui serrer la main le jour des élections? «Qui est cet homme?», l'avait-on entendu murmurer, la voix blanche de rage.

Démissionner à ce moment-ci, c'est aussi une façon pour lui de prendre sa revanche. Mais au delà de la réaction épidermique, paradoxalement réfléchie et mûrie, l'homme debout (pour lui toujours une souffrance), seul comme il se doit, offrait à la vue de tous l'image d'une espérance perdue, d'un échec assumé, d'une lassitude palpable et d'une noblesse indéniable. Lucien Bouchard, tel qu'en lui-même.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Boullenger (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (films), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Durriss (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy, Marie-Claude Petit (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlene Côté, Anouk Hurlbut, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE, Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonte (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclair. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

Fiction, émotion, ovation :  
«Sentimentales funérailles»  
à la Chaîne culturelle.  
chaîne culturelle  
Radio-Canada  
Détails en page 8 de  
l'agenda du Devoir.

## Les privilèges de Chrétien

Charlottetown (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien ne sera pas tenu de témoigner au procès d'Evan Brown, accusé de l'avoironnement en août dernier à l'île-du-prince-Edouard. L'avocat de l'accusé avait cité à comparaître le premier ministre comme témoin de la défense. Mais le juge en chef de l'île, Kenneth MacDonald, a donné hier plusieurs motifs pour annuler la citation à comparaître, notamment qu'elle violerait les privilèges parlementaires de M. Chrétien. De plus, selon le juge MacDonald, il est peu probable que le premier ministre ait eu des preuves nouvelles à soumettre au tribunal. Le procès pour voies de fait contre Brown, de Charlottetown, pourra maintenant s'ouvrir, le 25 janvier.

## Saint-Germain renonce à l'appel

Trois-Rivières (PC) — Le policier Marc Saint-Germain, reconnu coupable de négligence criminelle ayant causé la mort de quatre autres policiers lors d'un accident routier survenu en 1994 à Trois-Rivières-Ouest, a finalement renoncé à en appeler du verdict de culpabilité et de la sentence de deux ans moins un jour de prison qui lui avait été imposée en juillet dernier. Par le biais de ses avocats, M<sup>rs</sup> Eric Downs et M<sup>rs</sup> Michel Lebrun, le policier a fait savoir à la Cour d'appel, hier, son intention de ne pas se prévaloir de son droit d'appel. Une fois la décision entérinée par le tribunal, Marc Saint-Germain s'est dirigé vers un établissement de détention de la région de Montréal. Par voie de communiqué, les avocats ont mentionné que la décision avait été prise après mûre réflexion. Ils indiquent également qu'ils auraient souhaité un dénouement différent. Le 27 octobre 1994, le policier Saint-Germain et les agents Yves Bossé, Alexandre Pucar, Serge Arsenault et Denis Tremblay, revenaient d'une soirée dans un bar de Trois-Rivières-Ouest. Marc Saint-Germain conduisait le véhicule. Le groupe rentrait à l'Institut de police de Nicolet lorsque, dans une bretelle de l'autoroute 40, Marc Saint-Germain a raté une courbe et traversé le terre-plein. Il s'est retrouvé face à un camion-remorque circulant dans la voie inverse. L'impact a été brutal. Les quatre policiers qui accompagnaient l'accusé sont décédés sur le coup. Marc Saint-Germain s'en est miraculeusement tiré.

## Clinton sous examen

Washington (AP) — Les médecins ont découvert une petite lésion, peut-être cancéreuse, dans le dos de Bill Clinton. Mais, selon eux, cette lésion peut être triviale en consultation externe et ne constitue pas une menace pour la santé du président américain sortant. Cette conclusion figure dans le bulletin de santé publié hier par les médecins de l'Hôpital naval de Bethesda à l'issue des examens médicaux subis par Bill Clinton, les derniers avant son départ de la Maison-Blanche le 20 janvier prochain. Les dermatologues qui ont observé le président ont découvert une lésion «suspecte», petite et plate, dans son dos. «Il avait déjà des taches dues aux effets du soleil, mais c'est la première fois qu'il a des taches suspectes de cancer de la peau», a déclaré le docteur David Corbett, ancien chef du service de dermatologie dans cet hôpital. Les médecins ont jugé cette tache «très suspecte», qui évoquait une lésion de la peau peut-être cancéreuse, et l'ont donc retirée par biopsie. Les résultats de cette biopsie seront publiés la semaine prochaine.

## Précision

Veuillez prendre note que la pièce *Monsieur Bovary*, qui fait l'objet de la une du cahier *Arts* de l'édition d'aujourd'hui, est une coproduction du Théâtre du Trident, du Centre national des arts et du Théâtre du Nouveau Monde.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec.

## PQ

SUITE DE LA PAGE 1

chemin du «on va repenser à notre manière de vendre notre produit». Mais ce n'est pas là le problème car, s'il était là le problème, Lucien Bouchard serait encore là parce qu'il serait le meilleur homme pour le vendre, le produit. Le problème, c'est le produit lui-même, et je me demande si, au Parti québécois, on est prêt à faire ce que René Lévesque a fait en 1984 et que Lucien Bouchard n'a pas voulu faire parce qu'il s'est dit que ça allait mener à la même crise que Lévesque avait traversée en 1984.»

«Devant l'impossibilité de l'électorat actuellement, a-t-il demandé, n'y aurait-il pas un candidat à la chefferie au PQ qui dirait, tout en proposant la souveraineté du Québec et en maintenant l'article 1: je propose [pour le Québec au sein du Canada] de façon intérimaire un statut comme la Catalogne au sein de l'Espagne?» La Catalogne est considérée comme un Etat autonome.

A la même émission, le ministre des Transports, Guy Chevrette, s'est montré d'accord avec son ancien collègue. «Sur l'essentiel, il ne faut pas avoir peur de remettre en question ses stratégies, faut pas avoir peur de remettre en question ses démarches quand on voit qu'elles sont sclérosées.»

A l'occasion d'une conférence de presse, hier matin, M. Chevrette a renchéri: «Quand on a une proposition devant nous, pis que ça évolue pas, pis que ça avance pas, ça progresse pas, qu'essé qu'on fait? On dit quel plan d'action on pourrait se donner pour déclencher cela. Est-ce que ça pourrait être par exemple d'aller chercher certains pouvoirs de façon spécifique, faire une lutte pour enclencher une bataille dans tel sens pour aller chercher tel pouvoir? Est-ce que ce serait pas de proposer un scénario qui ressemble [...] à Maastricht?»

La ministre des Affaires municipales, Louise Harel, a réagi avec crédulité à cette proposition. «Ça m'étonnerait beaucoup que M. Chevrette ait dit une telle chose, dit-elle. S'il y a une évidence, une certitude qui a fait parmi nous l'unanimité, y compris dans nos discussions ministérielles hier, c'est l'extrême nécessité de la souveraineté.» Mme Harel a aussi précisé qu'elle ne serait pas candidate à la direction du parti. Elle va se consacrer entièrement à la mise en place des fusions municipales.

L'ancien premier ministre Jacques Parizeau ne voit pas les choses de la même manière. Pour lui, au contraire, ce n'est pas le projet qui est en cause mais la façon de le mettre en marche. Dans une entrevue à CKAC, hier matin, il a reproché à Lucien Bouchard d'avoir arrêté la marche de la souveraineté depuis le référendum de 1995, se contentant d'un «ronronnement souverainiste [...] tous les deux, trois mois, histoire de montrer qu'une certaine ferveur est toujours là.»

«Depuis 1995, le gouvernement de M. Bouchard a été pris par des tâches qui l'ont beaucoup accaparé [le déficit zéro, par exemple, et récemment les fusions municipales], qui demandent un courage considérable, des opérations qui l'ont beaucoup accaparé et qui ont fait que, pendant plusieurs années, la marche vers la souveraineté

à toute fin pratique s'est arrêtée», a déclaré M. Parizeau.

«Ça n'aurait pas été grave si un groupe de ministres avait activement travaillé sur le cadre de la souveraineté. On pourrait admettre qu'un premier ministre dise: écoutez, j'ai beaucoup d'autres choses à faire mais je charge tel groupe de s'occuper de ça. Le groupe, en pratique, n'a jamais été là.»

Avec un nouveau chef, M. Parizeau souhaite voir surgir «un nouvel état d'esprit». «Ce qui s'est passé a pu provoquer un choc, dit-il, et faire en sorte qu'on va réfléchir et repartir avec un horizon de travail, de convictions, d'efforts de vente de la souveraineté qui soit beaucoup plus clair que ça l'a été depuis cinq ans.»

M. Parizeau rejette l'idée qu'une aile dite radicale au sein du parti a eu la peau de M. Bouchard. «A force de laisser se dissoudre l'objectif de la souveraineté, à force de ne pas réfléchir à la façon de la faire progresser, de ne pas l'adapter au monde d'aujourd'hui, effectivement ceux qu'on a appelés les purs et durs, les orthodoxes, beaucoup sont partis. S'il y a eu une grande défaite de quelqu'un dans les cinq dernières années, c'est la défaite des militants souverainistes.»

Et un certain nombre d'entre eux sont restés et ont mis l'accent sur la langue puisqu'on ne parle pas de souveraineté. Un bon nombre de choses que l'on considère comme des débordements sur le plan de la langue aujourd'hui viennent essentiellement d'une volonté de certains militants de faire avancer la cause souverainiste sous un autre angle.

Le président du regroupement péquiste de Montréal-Centre (qui compte 14 circonscriptions), Mario Beaulieu, souhaite que le prochain chef soit quelqu'un «capable d'intégrer un discours de raffermissement de la langue et un discours inclusif sur la souveraineté, ce qui est intimement lié. Il faut faire du français la vraie langue commune qui permet d'inclure les nouveaux arrivants». Selon lui, «il ne faut pas exclure la possibilité de tenir un référendum dans le présent mandat mais il faut d'abord ramener la souveraineté au centre des débats, ensuite on établira un échéancier.»

Son collègue président de la région de Montréal-Ville-Marie (17 comtés), Luc Thériault, affirme que la course au leadership ne met pas en veilleuse la nécessité de la tenue d'un référendum dans le présent mandat. «Si l'échéancier devait être repoussé, les moyens pour actualiser le projet souverainiste, eux, doivent être mis en place, dit-il. On doit profiter du fait que l'on est au pouvoir.»

«La stratégie du bon gouvernement n'est pas une stratégie mais un devoir. Ça aurait dû être combiné à une stratégie de promotion de la souveraineté. En dehors de l'enceinte du Parlement, nous n'avons pas occupé l'espace politique.» Le candidat à l'investiture du Parti québécois dans Mercier, Bruno Viens, souhaite que la course au leadership amène «du sang neuf marié avec l'expérience» pour que se développe une «nouvelle façon de voir la souveraineté, d'en faire la promotion, de l'expliquer, de revoir la stratégie avec un échéancier précis»

## CHRONOLOGIE

SUITE DE LA PAGE 1

rales l'entraînent dans une réflexion profonde sur l'avenir politique du Québec et sur le rôle qu'il devait y jouer. Malgré ces questionnements, ses proches collaborateurs se sont étonnés qu'il annonce si rapidement son intention de quitter la vie politique.

À l'issue de la dernière session parlementaire, Lucien Bouchard a rendu visite à sa mère. Puis il a passé le reste de ses vacances des Fêtes auprès de sa famille, à Montréal. Le résultat des dernières élections fédérales, et non pas l'affaire Michaud qui, pourtant, représentait pour lui ce qu'il arrivait le moins à supporter au sein du PQ, a alimenté sa réflexion. Comment les Québécois ont-ils pu accorder davantage de voix aux libéraux de Jean Chrétien, comment ont-ils pu ne participer que faiblement à ces élections, après tous les assauts qu'Ottawa a perpétrés contre le Québec?, se demandait-il. Après l'Union sociale imposée sans l'accord du Québec, après les Bourses du millénaire et la multiplication des chaires fédérales de recherche, deux exemples d'intrusions destructurantes dans les champs de compétence du Québec, après l'adoption du projet de loi C-20 qui restreint les pouvoirs de l'Assemblée nationale, les Québécois ont été plus nombreux à voter pour le PLC que pour le Bloc québécois. Devant des Québécois incapables de se brancher, préférant manger à tous les râteliers du statu quo, sa famille a évidemment davantage compté, aux yeux de Lucien Bouchard, que le service d'une nation qui a déjà sacrifié René Lévesque à son indécision.

## RADIOGRAPHIE

SUITE DE LA PAGE 1

indique Denise Lalonde.

«Je suis toujours sur le qui-vive, parce que les appels entrent continuellement, raconte Danièle Gauthier, qui travaille à la DPJ depuis 20 ans. Le plus difficile est de se replacer chaque fois dans un contexte différent pour écouter une autre histoire et prendre une décision.»

Et cette décision est importante puisque, si l'appel n'est pas retenu, la demande n'ira pas plus loin. «Il faut toujours se demander si la sécurité et le développement de l'enfant sont compromis. Il faut se référer à la loi et, si on retient le cas, déterminer quelle sera sa priorité [intervention immédiate, au cours des 24 prochaines heures ou au cours des quatre prochains jours].»

Avant de prendre une décision difficile, ces professionnels consultent d'autres collègues, histoire de prendre ses distances de l'appel. Stressant comme emploi? «On n'est jamais à l'abri de se tromper, même si nous sommes une équipe très expérimentée, admet Danièle Gauthier. Des fois, un enfant nous appelle et on se demande si on devrait envoyer quelqu'un immédiatement. Et si on apprend le lendemain dans les médias que l'enfant est mort... Certains cas sont très clairs et ils entrent dans le cadre de la loi, mais il arrive souvent que ce soit moins évident.»

Si le signalment est retenu, il sera ensuite examiné par l'équipe d'évaluation qui jugera si une intervention est nécessaire. Si tel est le cas, on décidera ensuite ce qui sera fait. «Il faut prendre rapidement une décision, car c'est très intrusif d'intervenir dans la vie des gens», glisse Denise Lalonde.

Parfois, avoue-t-elle, la décision n'est pas simple. «Nous desservons la clientèle francophone de l'île, mais aussi la clientèle allophone [environ 40 % des cas]. Il nous arrive d'avoir besoin d'un interprète et de devoir nous référer à des organismes communautaires pour bien comprendre le contexte culturel dans lequel l'enfant vit. On travaille, par exemple, avec des familles où le vaudou fait partie du quotidien.»

C'est au service d'évaluation et d'orientation que re-

vient cette délicate analyse. Ce groupe a la charge de rencontrer l'enfant, les parents et les connaissances de l'enfant pour déterminer si les faits signalés sont fondés et, si tel est le cas, pour déterminer comment corriger la situation. «C'est nous qui sonnons à la porte des gens la première fois, alors vous pouvez vous imaginer que les parents ne nous accueillent pas à bras ouverts. On débarque dans leur vie sans avertissement et on leur dit qu'il y a eu un signalement», explique Suzanne Dessureault, adjointe clinique à ce service.

«On est conscients, à chacune de nos décisions, que c'est la vie d'un ou de plusieurs enfants qui est en jeu», poursuit Mme Dessureault. Elle cite en exemple le cas d'une mère qui a un problème de santé mentale confirmée par son psychiatre, mais qui ne nie alors qu'elle n'est plus capable de prendre soin de sa petite fille. «Quand il faut sortir un enfant, c'est la chose la plus déchirante. L'enfant a souvent beaucoup de peine. Je prends l'exemple d'un enfant battu par un parent. Ce n'est pas parce qu'il n'aime pas le geste qu'il n'aime pas cette personne.»

Advenant la nécessité d'une intervention, la DPJ établira un plan qui sera sujet à l'approbation des parents. S'il y a litige, c'est la cour qui tranchera. «L'idée est que les parents s'approprient les inquiétudes que l'on entretient en ce qui concerne l'enfant», explique Suzanne Dessureault.

Lorsque la DPJ faillit, les médias sont prompts à dénoncer son inaction... ou son intervention trop rapide. Cette mauvaise presse laisse un goût amer aux gens qui travaillent à la DPJ. «Les parents qui sont contents de nos services, il y en a, soutient Mme Dessureault. Mais ce ne sont pas eux qui téléphonent aux médias pour le dire.»

Et que dire de l'approche adoptée par les CJM? Souvent décriée, l'approche dite «milieu» favorise le maintien de l'enfant dans sa famille. Plus de 60 % des enfants (soit près de 5000) qui reçoivent des services des Centres jeunesse montréalais vivent encore dans leur milieu familial. «Cette approche a ses avantages et ses limites et il faut le reconnaître, avoue Suzanne Dessureault. Rester dans sa famille n'est souvent pas la situation idéale, mais l'enfant garde des liens affectifs importants.»

## CERVEAUX

SUITE DE LA PAGE 1

cerveaux. Un autre est un professeur de psychologie tout droit venu de l'Université de Tel-Aviv, en Israël, et trois autres enfin sont des Américains qui ont accepté de quitter les Princeton University, Duke University et MCP Hahnemann University pour venir travailler à McGill.

«Les conditions sont intéressantes, c'est sûr, mais le prestige lié au processus de sélection du Programme de chaires de recherche du Canada joue aussi un grand rôle dans la décision des candidats», ajoute Luc Vinet, qui admet que plusieurs de ces mêmes candidats avaient déjà refusé des avances de McGill auparavant, faute d'appâts suffisamment alléchants.

Si l'Université de Montréal a recruté ses premiers candidats à l'intérieur du Québec, se permettant tout de même de faire du maraude chez ses voisins, elle compte recruter plus de 75 % des 120 candidats que lui promet le programme en cinq ans à l'étranger. «C'est un programme qui nous offre des conditions exceptionnelles, que nous n'avons pas, pour aller chercher des candidats d'excellence, ce qui est primordial à l'heure où nous sommes en train de renouveler entièrement notre corps professoral», explique Robert Lacroix, recteur de l'UdeM.

«Vous voulez faire revenir au Québec un des collègues que vous avez perdus il y a quatre ans? ajoute le recteur Lacroix. Vous lui présentez le «kit de séduction» lié au programme, et il est tout de suite intéressé.» Ce «kit» comprend non seulement une somme de 100 000 \$ ou 200 000 \$ par chaire chaque année — selon qu'il s'agit d'une chaire junior ou senior —, mais aussi des montants d'installation de la chaire (équipement, laboratoire, etc.) fournis conjointement par le Fonds canadien pour l'innovation et le gouvernement du Québec, pouvant représenter plus de 200 000 \$ par chaire. En plus, le chercheur a accès aux subventions fédérales liées généralement à la constitution d'une chaire, ce qui peut composer une fortune approchant le million lorsqu'on sait que l'université peut rencherir au gré de ses moyens.

«Le programme de chaires est sans aucun doute très intéressant parce qu'il nous permet d'accroître le corps professoral et d'être compétitif sur le plan international pour aller chercher des experts de grande réputation», explique François Tavenas, recteur de l'Université Laval, également président de la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec (CREPUQ).

Si Laval a choisi dans un premier temps d'utiliser le programme pour retenir certains de ses professeurs de haut calibre qui étaient eux-mêmes courtisés par les États-Unis, elle compte utiliser les avantages financiers indéfinissables liés au programme pour en rapatrier, et en recruter de nouveaux à l'étranger.

Le Programme de chaires vise clairement à «attirer et à conserver les meilleurs chercheurs» au Canada. «Nous savons tous qu'il y a une forte concurrence dans le monde pour les meilleurs chercheurs, et le Canada doit faire pour retenir ses meilleurs candidats et aller en chercher d'autres à l'étranger», explique à ce sujet René Durocher, directeur exécutif du Programme de chaires de recherche du Canada.

Des 195 chaires de recherche octroyées à la mi-décembre, 24 % sont destinées à des universités québécoises. L'opération a permis de rapatrier six Canadiens partis œuvrer aux États-Unis et huit candidats qui ont quitté l'étranger, l'un venant d'Israël, un autre d'Angleterre et les six autres des États-Unis.

«C'est McGill qui détient le record du recrutement étranger, c'est clair», explique M. Durocher. L'établissement a décidé en effet de destiner les sommes liées à ce programme uniquement aux efforts de recrutement externe, décidant de concurrencer le programme fédéral par un programme de bourses similaire mais interne, financé à même le budget de fonctionnement et destiné aux professeurs de McGill, eux-mêmes souvent courtisés par le marché américain.

Pour les cinq années que dure le programme, les prévisions effectuées par le gouvernement fédéral octroient notamment 171 des 2000 chaires à McGill, 118 à l'Université de Montréal, 96 à l'Université Laval, 36 à l'Université de Sherbrooke, 29 à l'UQAM, 23 à Polytechnique, 21 à Concordia et 18 à l'INRS. Selon ces prévisions, le Québec obtiendrait 28 % de l'ensemble des chaires, arrivant deuxième derrière l'Ontario.

## Le surplus fédéral a atteint 14,1 milliards en novembre

Ottawa (PC) — Au cours des huit premiers mois de l'exercice fiscal 2000-2001, le surplus budgétaire fédéral a atteint 14,1 milliards \$, a fait savoir le ministère des Finances, hier, par voie de communiqué. Ce montant dépasse largement celui de 7,9 milliards \$ déclaré au cours de la même période de l'an dernier.

Les recettes budgétaires fédérales ont augmenté de 10,6 milliards \$, soit 10,2 %, d'une année sur l'autre, a précisé le ministère. Ce chiffre reflète une hausse de 7,1 % des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, due principalement à l'augmentation du nombre des salariés. Néanmoins, ce facteur a été atténué par les mesures d'allègement fiscal annoncées dans le budget de février 2000. Les recettes d'impôt des sociétés ont par ailleurs augmenté de 3,6 milliards \$, soit 30,8 %, cette augmentation découlant tant de la croissance des bénéfices des sociétés que des méthodes de calcul des acomptes provisionnels.

Rien qu'en novembre dernier, le gouvernement fédéral a enregistré un excédent budgétaire de 0,9 milliard \$, comparativement à un déficit de 0,3 milliard \$ lors du même mois de 1999. La dette publique demeure de 564,5 milliards \$, selon les plus récentes données disponibles à ce sujet, compilées le 31 mars 2000. Néanmoins, en tenant compte du dernier surplus budgétaire fédéral, cette même dette chute à quelque 550 milliards \$.

## Fini l'uranium appauvri

Londres — La Royal Navy se débarrasse progressivement de ses obus à l'uranium appauvri qui équipent 14 de ses bâtiments, le fabricant américain ayant cessé de produire ces munitions, a déclaré hier soir le ministère britannique de la défense. Selon le *Times* de Londres, la société américaine a pris sa décision car elle s'inquiétait des incidences sur la santé de ce matériau soupçonné d'avoir provoqué des cancers et autres maladies chez d'anciens combattants des guerres du Golfe et des Balkans. Ce type de munitions est utilisé par un système antimissiles de conception américaine, le Phalanx, qui équipe les destroyers de classe 42 et trois autres bateaux de la marine de guerre britannique.